PNUE

CMS

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Distr.
GENERAL

UNEP/CMS/ScC9/Doc. 11
11 novembre 1999

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

NEUVIEME REUNION DU
CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Le Cap, 4-6 novembre 1999

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE SUR LES TRAVAUX DE SA NEUVIEME REUNION

I. OBSERVATIONS LIMINAIRES DU PRESIDENT ET DU SECRETARIAT

1. Le Président, M. Pierre Devillers (Belgique), a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tous les participants (dont la liste figure à l'Annexe II au présent rapport). Il a souligné que la tenue de la réunion en Afrique du Sud était d'autant plus appropriée que les réalisations de ce pays en matière de conservation pourraient être un stimulant pour les efforts déployés dans le cadre de la Convention. Notant que M. Eugeniusz Nowak (Allemagne) avait pris sa retraite, il a tenu à lui transmettre, par l'intermédiaire de la délégation allemande, les remerciements chaleureux du Conseil pour la contribution considérable qui avait été la sienne au fil des ans.

2. Le Secrétaire exécutif adjoint, M. Douglas Hykle, s'exprimant au nom du Secrétaire exécutif, M. Arnulf Müller-Helmbrecht, a remercié le Gouvernement néerlandais de l'appui généreux fourni pour la tenue de la sixième session de la Conférence des Parties et de la première réunion de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Il a également remercié le Gouvernement sud-africain pour avoir accueilli ces réunions et contribué à leur organisation.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire diffusé sous la cote CMS/ScC.9/Doc.1 :

1. Observations liminaires du Président et du Secrétariat
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les activités intersessions
   a) Président
   b) Secrétariat
   c) Conseillers (sur les travaux d'autres Conventions qu'ils devaient suivre pour le compte de la CMS et sur les missions qui leur avaient été confiées pendant la huitième réunion du Conseil scientifique)

4. Tâches du Conseil scientifique découlant des résolutions de la Conférence des Parties et d'autres recommandations
   4.1 Actions concertées en faveur de certains groupes/espèces de l'Annexe I, conformément aux résolutions 3.2, 4.2 et 5.1
      a) Mammifères : Ongulés sahélo-sahariens, Gorille de montagne, Cerf des Andes méridionales, Dauphin de la Plata, Phoque moine
      b) Oiseaux : Grue de Sibérie, Flamants des Andes, Oie à tête rousse, Oie naine, Outarde houbara, Grande outarde, Courlis à bec grêle, Petite crécerelle
      c) Reptiles : Tortues marines
   4.2 Actions concertées en faveur des espèces de l'Annexe II, notamment Corncrake, Caille, Cygne à cou noir (Recommandation 5.2)
   4.3 Questions diverses
5. Examen des propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention
   a) Discussion et évaluation des propositions
   b) Conclusions et recommandations à la Conférence des Parties
6. Progrès accomplis sur d'autres questions nécessitant l'avis du Conseil scientifique
   6.1 Progrès accomplis dans la mise au point de nouveaux accords
      a) Petits cétacés et autres mammifères marins menacés de la partie méridionale de l'Amérique du Sud, du Sud-Est asiatique et de l'Afrique de l'Ouest
      b) Albatros - hémisphère Sud
      c) Ganga des sables (Afrique australe)
   6.2 Bilan des petits projets financés par la CMS
      a) Nouvelles propositions de projets
      b) Procédure de sélection et d'évaluation de projets
   6.3 Directives sur l'utilisation de dispositifs de poursuite par satellite
   6.4 Autres questions
      a) Nomenclature taxonomique à suivre dans les Annexes de la CMS
      b) Questions diverses
7. Elections
8. Date et lieu de la dixième réunion du Conseil scientifique
9. Questions diverses

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITES INTERSESSIONS

A. Président

4. Le Président a fait observer que le Conseil scientifique avait tenu sa huitième réunion à Wageningen (Pays-Bas) du 3 au 5 juin 1999, et que le rapport de cette réunion avait été diffusé sous la cote CMS/ScC.9/Inf.1. La liste des projets dont le principe avait été approuvé par le Conseil scientifique à sa huitième réunion serait examinée ultérieurement à la réunion en cours. Le Président a noté que le Conseil scientifique avait grandement bénéficié pour ses activités intersessions de la compétence et du dévouement du technicien du Secrétariat de la CMS, M. Pablo Canevari, auquel il tenait à exprimer sa gratitude. Il a remercié Mme Karen Weaver, nouvelle technicienne par intérim, d'avoir rempli cette mission avec beaucoup de succès, bien qu'ayant pris fonction peu de temps seulement avant la réunion de la Conférence des Parties.

B. Secrétariat

5. Le Secrétaire exécutif adjoint a indiqué que le nombre des Parties à la Convention était passé à 65, 10 Etats ayant adhéré à la Convention au cours de l'année.

6. Faisant rapport sur les effectifs du Secrétariat de la CMS, il a indiqué que M. Nowak avait pris sa retraite. Le technicien, M. Canevari, était retourné à Wetlands International et Mme Weaver avait

été nommée à ce poste à titre provisoire. Le Secrétaire exécutif adjoint a noté qu'avec le recrutement de nouveaux fonctionnaires en 1998, le secrétariat était désormais mieux à même de s'acquitter de ses fonctions. Mme Bothena Bendahmane, fonctionnaire d'administration chargée de la gestion des fonds, avait notamment contribué à accélérer l'élaboration des projets, participant ainsi aux travaux d'application. Le Service d'information du Secrétariat avait été renforcé : le site Internet avait été réorganisé, les publications étaient mieux conçues et une nouvelle série de publications techniques, dont le premier numéro traitait de la grue de Sibérie, avait été lancée. Le deuxième numéro de la série était consacré au colloque sur la migration des animaux qui s'était tenu en marge de la cinquième session de la Conférence des Parties, à Genève, du 10 au 16 avril 1997.

7. Les contacts avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales continuaient à s'intensifier. Le Secrétariat se tenait notamment en rapport étroit avec BirdLife international, avec le groupe de coordination du FEM et le groupe de la diversité biologique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC) pour l'élaboration des projets.

8. En conclusion, le Secrétaire exécutif adjoint a estimé que la Convention et son secrétariat connaissaient une phase de croissance et bénéficiaient d'une dynamique nouvelle, qui se traduisait par un nombre beaucoup plus élevé de projets prévus ou achevés et par les travaux engagés pour identifier de nouveaux domaines devant faire l'objet d'accord.

C. Conseillers

9. Mme Roseline Beudels-Jamar de Bolsee (Conseiller pour la Belgique) a fait rapport sur la quatrième réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, tenue à Montréal (Canada), du 21 au 25 juin 1999. Elle avait participé aux activités de son Groupe de travail I, qui s'était penché sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et semi-arides, les espèces exotiques et l'initiative taxonomique mondiale. Le Groupe de travail II avait pour sa part examiné les questions relatives aux techniques de gènes "terminateurs" des plantes, au tourisme et à l'incorporation des considérations en matière de diversité biologique dans les études d'impact environnemental. Parmi les décisions de l'Organe subsidiaire intéressant particulièrement la CMS, il convient de citer la décision relative aux terres arides, demandant au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique d'entreprendre un programme de travail qui intègrerait des questions telles que la remise en état et la restauration des terres arides, la conservation *in situ*, notamment des espèces, les options en matière d'utilisation durable et l'exploitation de la faune sauvage. La recommandation de l'Organe subsidiaire sur la taxonomie, demandant que la priorité soit accordée au renforcement des capacités en matière de taxonomie et à l'accès aux informations taxonomiques, concernait également la CMS.

10. M. Wim Wolff (Conseiller pour les Pays-Bas) a informé le Conseil que son emploi du temps ne lui avait malheureusement pas permis de participer aux réunions de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale.

IV. TACHES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DECOULANT DES RESOLUTIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES ET D'AUTRES RECOMMANDATIONS

A. Actions concertées en faveur de certains groupes/espèces de l'Annexe I, conformément aux résolutions 3.2, 4.2 et 5.1

11. Ouvrant le débat sur ce point, le Président a rappelé que les actions concertées visées dans la résolution 3.2 et dans les résolutions suivantes constituaient un instrument essentiel de la Convention, dont elles permettaient d'appliquer les articles relatifs aux espèces de l'Annexe I. Il a fait observer que la structure de ces actions avait été définie dans le cadre d'un processus à plusieurs

volets : sélection des espèces; élaboration d'un rapport préliminaire; établissement de rapports de situation et de plans d'action détaillés; création d'un groupe de travail; élaboration des projets présentés à d'importants bailleurs de fonds, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a estimé que l'un des éléments les plus importants de ce processus était l'allocation, par la Conférence des Parties, de fonds à ces activités. Le Président s'est également dit heureux de pouvoir annoncer que tous les fonds qu'il avait été proposé d'allouer avaient été engagés, si bien qu'il n'y avait pas lieu de réaffecter des montants non dépensés.

1. ***Mammifères***

a) *Ongulés sahélo-sahariens*

12. Mme Beudels, faisant rapport sur les mesures de conservation des ongulés sahélo-sahariens, a indiqué que son institut avait oeuvré à la publication de deux autres numéros de la série des publications techniques de la CMS : le no. 3, rendant compte des résultats de l'atelier tenu en 1998 à Djerba à l'invitation du Gouvernement tunisien, et le no. 4, sur les mesures de conservation des antilopes sahélo-sahariennes : Plan d'action et rapport d'activité. Cette dernière publication contenait la version révisée du plan d'action adopté lors de la réunion des Etats de l'aire de répartition à Djerba et les versions révisées des rapports d'activités sur les six espèces, documents qui étaient actuellement distribués aux gouvernements.

13. Un groupe de travail, dont les membres participaient à diverses activités et contribuaient à la rédaction de documents, avait été constitué lors de la réunion de Djerba. La CMS avait coordonné l'envoi en Tunisie, en 1999, de 14 animaux supplémentaires (*Oryx dammah* et *Gazella leptoceros*) venant de divers jardins zoologiques européens.

14. Un projet régional quadriennal pour la conservation et la reconstitution des antilopes sahélo-sahariennes avait été présenté au Fonds français pour l'environnement mondial (FEM). La Tunisie jouerait un rôle pilote dans ce projet et un réservoir génétique mondial de ces espèces serait rétabli en Tunisie à partir de différents stocks se trouvant dans les jardins zoologiques européens et américains. En outre, divers Etats de l'aire de répartition procéderaient à une série d'enquêtes et prendraient des mesures de conservation. Sous réserve d'approbation définitive, le FFEM contribuerait à hauteur de 800 000 Euros à ce projet d'un montant de 1,4 millions d'Euros. Les crédits alloués par la CMS pour les antilopes sahélo-sahariennes serviraient de fonds de contrepartie.

15. M. Pierre Pfeffer (Conseiller pour les mammifères terrestres nommé par la Conférence) s'est dit satisfait des résultats obtenus. Notant que l'on disposait des rapports nécessaires et que les principales décisions sur les mesures à prendre avaient été adoptées, il a souligné qu'il fallait sans attendre aller de l'avant et s'attacher à reconstituer les populations d'espèces les plus menacées, peut-être par le biais d'un programme de stations d'élevage ou de semi-captivité.

16. Mme Martine Bigan (Conseiller pour la France) a confirmé que le FFEM avait été sollicité pour le financement des mesures de protection de ces mammifères. Elle se réjouissait à la perspective de voir des activités concrètes entreprises pour restaurer l'habitat et les effectifs de cette espèce.

17. Le Président a fait observer que les activités de la CMS avaient radicalement modifié la situation des ongulés sahélo-sahariens, qui étaient peut-être le groupe le plus menacé de mammifères terrestres. Des activités de conservation avaient été lancées et l'attention du monde extérieur avait été appelée sur les problèmes que connaissaient ces espèces. Le Président s'est dit encouragé par l'intention de la France d'appuyer la mise en oeuvre de la résolution 3.2 et a exhorté tous les conseillers à inciter leurs gouvernements respectifs à suivre cet exemple et à allouer des crédits pour les activités de conservation.

b) *Gorille de montagne*

18. Mme Beudels a indiqué qu'une fiche d'information sur l'état du gorille de montagne avait été établie. Les données dont on disposait démontraient que cette espèce était à présent concentrée dans la forêt de Bwindi, avec une population apparemment stable de 292 individus, et dans les volcans Virunga, à cheval entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, où le dernier recensement effectué en 1989 avait permis de dénombrer 310 individus. Etant donné qu'il était impossible d'effectuer de nouvelles enquêtes générales dans les Virunga, on continuait à prendre pour hypothèse de travail une population d'environ 600 individus. On savait que les gorilles se déplaçaient constamment et traversaient les frontières nationales. La pression démographique et la culture du pyrèthre empiétaient sur leur principal habitat, les forêts situées à une altitude de 2 500 mètres. Un conflit qui avait débuté en 1992 avait soumis cette espèce à des pressions supplémentaires. Il y avait quatre parcs nationaux : un en République démocratique du Congo, un au Rwanda et deux en Ouganda. Même si le braconnage n'était pas aussi courant qu'il l'avait été à une certaine époque, les animaux continuaient à être pris dans des pièges visant d'autres espèces.

19. Mme Beudels a appelé l'attention sur le rapport de l'International Gorilla Conservation Programme, qui témoignait de l'état critique de cette espèce et de la nécessité d'un financement à l'appui des activités de conservation. En conclusion, elle a indiqué qu'en 1997, une proposition tendant à créer un parc transnational couvrant les trois Etats de l'aire de répartition avait été lancée. S'agissant de la question d'une participation possible de la CMS, le Secrétariat pourrait encourager le Rwanda et l'Ouganda à adhérer à la CMS et militer en faveur de la proposition de parc transnational. En outre, un mémorandum d'accord au titre de la CMS pourrait être utile, mais seule la République démocratique du Congo était Partie à la Convention.

20. Le Président a estimé que, vue l'évidente nécessité d'une action concertée, il fallait maintenir cette espèce sur la liste des espèces devant faire l'objet d'une action concertée et que l'on pouvait demander au Secrétariat d'inciter les Etats de l'aire de répartition non Parties à la CMS à adhérer à la Convention.

21. M. Pfeffer a salué l'idée d'un parc transnational et a souligné qu'il importait de fournir des informations à tous les gouvernements concernés et aux factions rebelles pour protéger cette espèce qui faisait partie de notre patrimoine. L'histoire avait démontré que les espèces menacées pouvaient recevoir une protection en dépit des différends politiques.

22. Le Président a proposé, en vue de la conservation du gorille de montagne, que le secrétariat soit chargé d'encourager les Etats non Parties de l'aire de répartition à adhérer à la Convention et à appuyer la création d'un parc transnational.

c) *Cerf des Andes méridionales*

23. M. Roberto Schlatter (Conseiller pour la faune néotropicale nommé par la Conférence) a indiqué que le cerf des plaines et le cerf des forêts étaient des types d'espèce distincte. Des observatoires étaient nécessaires pour évaluer les populations, suivre leur état de conservation et procéder à des activités de suivi pour les espèces menacées. L'Argentine mettait en oeuvre un projet visant à construire un tel observatoire et à mieux faire connaître l'espèce. Un rapport final sur les activités au titre de ce projet était attendu pour la mi-2000.

d) *Dauphin de La Plata*

24. M. Schlatter a fait état des difficultés rencontrées pour obtenir le concours d'experts en la matière d'Argentine, du Brésil et d'Uruguay afin d'aider à appliquer des mesures concertées de conservation du dauphin de La Plata. Une analyse génétique des diverses populations devait être entreprise et achevée d'ici décembre 2000. M. Schlatter a estimé qu'il fallait organiser à intervalles réguliers des réunions techniques régionales, comme celle qui s'était tenue à Punta del Este en décembre 1998, afin de réunir les membres de la CMS dans la sous-région pour examiner comment y appliquer la Convention.

e) *Phoque moine*

25. M. Luis Mariano González (Rapporteur pour le phoque moine nommé par le Conseil scientifique) a précisé qu'il existait deux populations de phoque moine : environ 350 en Méditerranée et 150 dans l'Atlantique. S'agissant du phoque moine de la Méditerranée, il avait assisté en personne à une réunion organisée dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée de la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée contre la pollution, qui s'était tenue à Athènes en 1998, dans le but de faire le bilan de l'état de conservation de cette espèce et de revoir le Plan d'action pour la conservation du Phoque moine de la Méditerranée. Si le Plan d'action reconnaissait qu'il fallait lancer des campagnes de sensibilisation et créer des zones protégées, il n'en restait pas moins clair que les activités de conservation n'étaient pas pleinement effectives.

26. S'agissant du phoque moine de l'Atlantique, il n'existait aucun plan d'action. Pour reconstituer les populations dans cette région, il fallait que les experts rassemblent d'urgence les données nécessaires, et que les Etats de l'aire de répartition (Espagne, Maroc, Mauritanie, Portugal) coordonnent leur action. Lors d'un atelier tenu à Madère (Portugal), avec la participation de représentants de l'Espagne et du Portugal, l'ébauche d'un futur plan d'action avait été tracée. Neuf sites avaient été circonscrits comme habitats du phoque moine de l'Atlantique : deux aux îles Canaries, deux en Mauritanie, deux au Maroc et trois à Madère. Des phoques moines avaient été observés dans trois de ces sites. Trois autres réunions devaient se tenir avant la fin de 1999 au Maroc, en Mauritanie et de nouveau au Portugal, pour mettre au point un plan de conservation qui devrait être prêt l'année suivante. Par ailleurs, il avait été proposé de créer une réserve nationale à Madère et un parc national au Maroc, pour relancer les activités de conservation dans ces zones.

27. Répondant à une question concernant la participation de l'Union européenne aux activités visant à conserver le phoque moine, l'intervenant a présenté un rapport d'activité et signalé que des contributions financières avaient été versées dans le cadre du programme mené par l'Union européenne au titre de l'Instrument financier pour l'environnement (LIFE) pour appuyer les activités en Grèce et au Maroc.

28. M. Paul Chabeda, observateur du Groupe de la diversité biologique du PNUE, a rappelé que le PNUE participait depuis longtemps aux activités visant à conserver le phoque moine, et il a proposé un certain nombre d'initiatives pour renforcer l'action menée dans le cadre de diverses conventions. La deuxième réunion mondiale sur la coopération entre les Conventions et Plans d'action pour les mers régionales avait eu lieu à La Haye en juin 1999; le rapport de la réunion avait été publié. Dans le cadre de la récente session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une première réunion du personnel des conventions sur l'environnement s'était déroulée, et il était prévu d'organiser des réunions ordinaires des organes des conventions intéressant la diversité biologique, à savoir la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique et la CMS. M. Chabeda a annoncé qu'il distribuerait ultérieurement un document montrant comment les nouvelles Divisions du PNUE restructuré tiendraient compte de cette nouvelle situation.

29. Répondant à une question concernant l'état d'avancement du programme de reproduction des phoques moines en captivité, Mme Bigan a rappelé que ce projet, lancé à l'initiative de la France, n'avait malheureusement pas abouti et avait dû être abandonné en 1995. La France était cependant tout à fait prête à participer à de futures activités de reproduction en captivité des phoques moines, et à prendre toutes les mesures nécessaires d'urgence pour améliorer l'état de conservation de cette espèce. M. Pfeffer est intervenu pour signaler que, à son avis, les projets de réinstallation des espèces étaient plus efficaces que les projets de reproduction en captivité.

30. Répondant à une question concernant une population résiduelle de phoques moines en Algérie, M. González a dit qu'aucune information concrète n'avait été reçue de ce pays. Sept ou huit années auparavant, la population au large des côtes algériennes était estimée à 20 à 30 spécimens, dont l'état

de conservation s'était probablement détérioré depuis.

31. Le Président a conclu en soulignant que la conservation du phoque moine semblait poser énormément de difficultés et ne progressait que lentement. Etant donné qu'il existait déjà un plan d'action pour les populations de phoques moines de la Méditerranée, il fallait se demander quelles activités la CMS pouvait entreprendre pour cette espèce.

f) *Débat général sur les mammifères*

32. Résumant les débats sur les mammifères, le Président a signalé que, s'agissant des ongulés de la région sahélo-saharienne, des progrès considérables avaient été faits, et il a félicité à ce propos Mme Beudels et le groupe de travail placé sous sa direction. Etant donné le mauvais état de conservation de ces espèces, il fallait continuer d'encourager les efforts de conservation.

33. S'agissant du gorille de montagne, il convenait d'appuyer la proposition relative à la création d'un parc transnational.

34. S'agissant du cerf des Andes méridionales et du dauphin de la Plata, le Président a pris note des mesures prises, ajoutant qu'il attendait avec intérêt les rapports sur ces deux espèces.

35. S'agissant du phoque moine, après avoir pris note des travaux accomplis, le Président a prié M. González de contacter les Conseillers de l'aire de répartition de cette espèce en vue de déterminer l'action que la CMS pourrait entreprendre pour conserver le phoque moine de l'Atlantique (*Monachus monachus*). Les conclusions des débats à ce sujet figurent dans l'Annexe I au présent rapport.

36. A sa huitième réunion, le Conseil scientifique a désigné cinq rapporteurs pour cinq espèces précises : Mme Beudels pour les mammifères, M. Limpus pour les tortues marines, M. Moser pour les oiseaux, M. Perrin pour les cétacés, et M. Schlatter pour les espèces néotropicales. Le Président a demandé à ces rapporteurs d'examiner la liste des espèces devant faire l'objet d'actions concertées et la liste des espèces devant faire l'objet de mesures de coopération, en vue de présenter des suggestions concernant les espèces à ajouter à ces listes ou à en retirer, et de faire ensuite rapport au Conseil scientifique à ce sujet.

37. Mme Beudels a signalé qu'aucune proposition d'amendement n'avait été reçue concernant la liste des mammifères inscrits à l'Annexe I choisis pour une action concertée. S'agissant de la panthère des neiges (*Panthera uncia*), s'il était encore trop tôt pour prendre une décision, il n'en fallait pas moins envisager la possibilité d'une future action concertée. Le Conseiller de la Mongolie a proposé, à ce propos, qu'un dossier sur cette espèce soit établi pour la prochaine réunion du Conseil scientifique.

38. A sa huitième réunion, le Conseil scientifique a également examiné une note de synthèse du CMSC concernant l'Annexe I (CMS/ScC.9/Doc.6-Annex I). Mme Beudels a fait observer à ce propos que le CMSC avait proposé d'inscrire à l'Annexe I trois autres espèces de mammifères. La première, le chien sauvage africain (*Lycaon pictus*), qui était dans un état de conservation défavorable, bénéficierait d'une action concertée qui protégerait une bonne partie de son habitat. Toutefois, il fallait auparavant recueillir suffisamment de renseignements sur cette espèce et trouver une Partie disposée à préparer une proposition à soumettre à la CMS. M. Pfeffer a appuyé l'inscription de cette espèce à l'Annexe I. Cette espèce, dont les populations se trouvent aux frontières entre le Tchad et le Soudan, en République centrafricaine, et entre le Kenya et la Tanzanie, est extrêmement menacée.

39. S'agissant de l'Hirula (*Damaliscus hunteri*), qui occupait autrefois le nord du Kenya (Partie contractante) et la Somalie, Mme Beudels a signalé que l'on était à peu près certain que cette espèce était désormais éteinte en Somalie. Cette espèce méritait certainement de retenir l'attention;

toutefois, il fallait se demander si la CMS était l'instrument approprié pour agir.

40. L'intervenante a fait observer que le CMSC proposait également, dans son rapport, d'inscrire l'otarie de Steller (*Eumetopias jubatus*) à l'Annexe I mais que, comme aucun Etat de l'aire de répartition n'était Partie contractante, ce ne serait guère possible. s petites populations d'éléphants. La réunion a conclu que l'inscription de cette espèce à l'Annexe I n'améliorerait guère sa situation mais que son inscription à la liste des espèces faisant l'objet de mesures de coopération était souhaitable.

41. Enfin, le CMSC proposait dans son rapport d'inscrire l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) à l'Annexe I. Mme Beudels a souligné que cette espèce était déjà inscrite à l'Annexe II, ce qui offrait des possibilités de coopération entre les pays ayant les plu petites populations d'éléphants. La réunion a conclu que l'inscription de cette espèce à l'Annexe I n'améliorerait guère sa situation mais que son inscription à la liste des espèces faisant l'objet de mesures de coopération était souhaitable.

42. M. Abdou-Kérim Moumoni (Conseiller pour le Togo) a fait observer que la plupart des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant avaient déjà inscrit cette espèce sur la liste de leurs priorités nationales en matière de conservation. Le Togo partageait sa population d'éléphants avec le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali et le Niger. En 1996, le Togo avait invité ces pays à participer à des consultations. Selon lui, la CMS était l'instrument le mieux habilité à mettre en place un mécanisme de conservation et à encourager la conclusion d'un accord. D'autre part, il fallait créer un organe scientifique pour mettre au point des projets pour cette espèce. M. Moumoni a donc appuyé la suggestion tendant à ce que des activités de coopération soient mises au point.

43. M. Lamoussa Hebie (Conseiller pour le Burkina Faso) a souligné qu'il fallait gérer correctement cette espèce. A cet égard, il a appelé l'attention sur le programme mis en place conjointement par son pays et par la Côte d'Ivoire. Des programmes étaient également prévus pour des activités avec le Ghana et le Mali afin de gérer rationnellement l'éléphant. Il s'est également déclaré favorable à l'inscription de cette espèce à la liste des espèces faisant l'objet de mesures de coopération au titre de l'Annexe II.

44. M. Perrin a proposé qu'à l'avenir, une espèce inscrite à l'Annexe II soit simultanément considérée pour une inscription à la liste des espèces faisant l'objet de mesures de coopération.

45. M. Wolff a proposé que le lamantin d'Afrique de l'Ouest, qui est le plus menacé de toutes les espèces de lamantin, figure sur une liste des espèces devant bénéficier d'une action concertée. M. Perrin a suggéré que cette espèce soit prise en compte lors de l'examen de l'état de conservation des mammifères des Etats d'Afrique de l'Ouest qui allait bientôt avoir lieu dans le cadre d'un atelier prévu en Guinée.

46. Le Conseil scientifique est convenu :

a) De n'inscrire aucun nouveau mammifère sur la liste des espèces faisant l'objet d'une action concertée, mais de prendre note de la nécessité d'envisager prochainement le cas de *Panthera uncia*;
b) De déterminer si l'inscription de *Lycaon pictus* à l'Annexe I serait utile et, dans l'affirmative, de trouver une Partie contractante disposée à proposer que cette espèce y soit inscrite;
c) D'ajouter *Loxodonta africana* à la liste des espèces faisant l'objet de mesures de coopération.

2. ***Oiseaux***

a) *Courlis à bec grêle*

47. M. Gerard Boere (observateur des Pays-Bas), présentant un rapport sur cette espèce, a déclaré que la population de celle-ci a baissé, selon les estimations, à entre 50 et 270 individus. Pour sauver

l'espèce, de nombreuses activités et observations avaient été réalisées et un plan d'action exhaustif et à long terme avait été mis en place. En outre, un mémorandum d'accord avait été conclu avec les 15 Etats membres de l'aire de répartition. L'Union européenne, par son programme LIFE, avait financé un projet de protection et de surveillance de cette espèce en Europe méridionale, plus particulièrement en Grèce, et des matériels d'identification avaient été fournis. En 1999, il avait été créé un groupe de travail, dont BirdLife International assurait les services de secrétariat. Une proposition présentée au Secrétariat de la CMS et tendant à ce que celui-ci continue d'agir en cette capacité en 2000 et 2001 était à l'étude. Une réunion des Etats de l'aire de répartition serait organisée à Kiev en 2000. On recherchait une aide financière auprès de sources extérieures, en vue d'aider à la protection des itinéraires de migration de ces oiseaux en Asie centrale ainsi que leurs zones d'hivernage.

b) *Grue de Sibérie*

48. Le Secrétaire exécutif adjoint a rendu compte des activités menées concernant la grue de Sibérie, en particulier le mémorandum d'accord portant sur les populations occidentale et centrale de cette espèce. Une réunion des Etats de l'aire de répartition, la troisième d'une série de réunions, s'était tenue en République islamique d'Iran en décembre 1998, et les participants y avaient examiné un plan de conservation détaillé. Il avait été procédé à la révision du mémorandum d'accord de manière à permettre la participation de la Chine et, partant, à couvrir la population orientale de cette espèce.

49. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que les populations occidentale et centrale semblaient s'être stabilisées, même si elles comptaient probablement moins de 15 à 20 oiseaux au total, qui migraient et retournaient aux mêmes endroits. Les itinéraires de migration avaient été identifiés et des efforts étaient faits pour recenser d'autres aires d'hivernage potentielles.

50. La première ébauche d'un projet élaboré en collaboration avec la Fondation internationale sur la grue et le Groupe de coordination du FEM du PNUE, en vue de sa présentation au FEM, avait été approuvée pour un financement à hauteur de 350 000 dollars. Ce projet était axé sur la conservation des habitats des terres humides revêtant une importance pour les grues de Sibérie et autres oiseaux migrateurs en Chine, en Fédération de Russie, au Kazakhstan et en République islamique d'Iran.

c) *Flamant des Andes*

51. M. Schlatter a indiqué que quatre pays, à savoir l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou, collaboraient à la réalisation d'un recensement d'hiver des flamants des Andes, dans le cadre d'un projet du FEM, et qu'un projet de mémorandum d'accord était en cours d'élaboration. Dans le cadre de ces activités, divers ateliers avaient été organisés; en outre, les résultats du recensement prévu prochainement aiderait à cerner les incidences globales de l'industrie sur cette espèce. Les zones de reproduction de cette espèce étaient difficiles à identifier, étant donné qu'elles réagissaient différemment à la sécheresse, à la salinisation et aux activités minières, qui exerçaient une pression accrue sur les ressources en eau disponibles. Le projet devrait être définitivement mis au point l'année suivante.

d) *Oie à tête rousse*

52. M. Schlatter a déclaré que des activités étaient en cours depuis plus d'un an pour recenser les concentrations d'oies à tête rousse. Ces activités comportaient des efforts visant à faire prendre conscience de la valeur de cette espèce. M. Jesper Madsen (Conseiller du Danemark) se rendrait prochainement dans la zone du projet, et un projet de mémorandum d'accord était en cours d'élaboration. Il était à espérer que toutes ces mesures permettraient d'améliorer la conservation de cette espèce.

e) *Oie naine*

53. M. Madsen a indiqué qu'un plan d'action pour cette espèce existait depuis 1994 et qu'un groupe de travail officiel avait été mis en place en 1995, sous les auspices de la CMS. Des fonds avaient été dégagés pour la conservation de cette espèce dans les aires d'hivernage. Le recours à des émetteurs par satellite avait facilité l'identification des relais et des aires d'hivernage, mais un taux de mortalité élevé était encore à déplorer en raison de la chasse de cette espèce au cours des migrations. Pour lutter contre ce problème, on avait organisé une campagne de sensibilisation, à l'aide d'affiches et d'autocollants. Les membres du groupe de travail s'étaient rendus dans certains pays pour informer les chasseurs de la nécessité de protéger cette espèce d'oie. Le groupe s'était récemment rendu en Chine et avait observé des groupes de 30 000 oiseaux, soit le plus grand nombre jamais vu à ce jour de cette espèce. En revanche, la situation était beaucoup plus précaire en ce qui concerne les populations du Paléarctique occidental.

f) *Outarde houbara*

54. Faute du rapport du correspondant, le Secrétaire exécutif adjoint a indiqué que l'Arabie saoudite avait pris l'initiative d'élaborer un accord concernant cette espèce, tandis que les études sur la taxonomie se poursuivaient. Le secrétariat attendait des informations en retour.

g) *Grande outarde*

55. M. Attila Bankovics (Conseiller de la Hongrie) a indiqué que la plus grande partie de la population de cette espèce vivait en Hongrie et s'était stabilisée à environ 1 200 individus, dont les deux tiers vivaient dans un parc national. Les mesures de conservation prises consistaient notamment à acquérir des terres, à déplacer des fermes et à aménager des champs de colza pour fournir des aliments d'hiver supplémentaires à cette espèce et lui assurer une plus grande protection durant la période de reproduction dans un habitat naturel. Les principales menaces qui pesaient sur la grande outarde étaient dues à des activités agricoles illégales et à des prédateurs tels que les renards, dont le nombre avait fortement augmenté au cours des dernières années.

56. Un projet de mémorandum d'accord avait été élaboré, mais sa mise au point définitive par les Etats de l'aire de répartition se heurtait à des difficultés de divers ordres. Le Président a fait observer que des mesures concertées ne nécessitaient pas forcément l'adoption d'un mémorandum d'accord. Il a donc proposé la création d'un groupe de travail, comprenant des représentants des Etats de l'aire de répartition de cette espèce, afin de faire avancer les actions concertées. Entretemps, les négociations relatives au mémorandum d'accord se poursuivraient.

h) Faucon crécerellette

57. Le Président a fait observer que cette espèce, qui avait été inscrite à l'annexe I lors de la réunion précédente de la Conférence des Parties, avait été placée sur la liste des espèces faisant l'objet d'accords. Le Conseil scientifique a fait réaliser l'adaptation d'un plan d'action existant de l'Union européenne, l'étendant aux pays de l'aire de répartition de l'espèce qui n'appartiennent pas à l'Union.

58. Le représentant de Birdlife International a indiqué que le projet de plan d'action, qui avait été soumis au Secrétariat de la CMS fin octobre 1999, était en cours d'examen.

i) *Erismature à tête blanche*

59. Le Président a rappelé que cette espèce devait être maintenue sur la liste des espèces faisant l'objet d'actions concertées mais qu'aucune mesure particulière ne devait être prise. M. Gonzáles a déclaré que selon un recensement récent, cette espèce semblait se rétablir, sa population tournant autour de 1 200 individus et le taux de protection des aires de reproduction et de nidification s'établissant à 90 %. Il a toutefois ajouté que le croisement avec l'*oxyura jamaicensis* restait un problème et que son pays entendait envoyer certains des oiseaux en France afin de conserver un pool

génique non hybridé.

60. M. Colin Galbraith (Conseiller du Royaume-Uni) a fait savoir que son pays poursuivait sa campagne de prévention de l'hybridation, dans le cadre de laquelle 500 individus de l'*oxyura jamaicensis* avaient été tués.

61. Le Président a conclu qu'un plan d'action était en place et que des activités d'envergure étaient menées pour protéger cette espèce. Aussi le Conseil scientifique a t-il recommandé que cette espèce soit maintenue sur la liste des espèces faisant l'objet d'actions concertées.

j) *Débat général sur les oiseaux*

62. Dans son résumé, le Président a déclaré que le Secrétariat méritait des félicitations pour ses efforts visant à sauvegarder la grue de Sibérie, et qu'il devrait être encouragé à poursuivre ces efforts. S'agissant du flamant des Andes et de l'oie à tête rousse, les actions se poursuivaient comme prévu. A la lumière des résultats présentés à la réunion suivante, le Conseil serait en mesure de recommander les modalités selon lesquelles la Convention devrait poursuivre sa participation; il en allait de même de l'oie naine et de l'érismature à tête blanche. En ce qui concerne l'outarde Houbara, le Président a de toute urgence demandé des informations écrites sur l'état d'avancement des actions concertées. S'agissant de la grande outarde, il a fait observer que des actions étaient en cours et a recommandé la création d'un groupe de travail. Dans le cas du courlis à bec grêle, le Président a salué les efforts du groupe de travail et a encouragé celui-ci à poursuivre ses activités, d'autant plus que les aires de reproduction de cette espèce n'avaient pas encore été identifiées. S'agissant du faucon crécerellette, le Président a émis l'espoir que le plan d'action pourrait être distribué rapidement, afin que des propositions puissent être faites à la prochaine réunion du Conseil et que des mesures appropriées soient élaborées.

63. Parlant en sa qualité de Rapporteur du Conseil pour les oiseaux, M. Moser a rendu compte des résultats des délibérations sur les changements apportés aux listes des espèces faisant l'objet d'actions concertées et de mesures de coopération.

64. M. Moser a fait observer qu'aucune proposition n'avait été reçue tendant à ce qu'une espèce soit retirée de la liste des espèces faisant l'objet d'actions concertées. A cet égard, il a jugé plus utile d'examiner les rapports sur les projets financés au titre du présent exercice triennal pour voir si des espèces s'étaient suffisamment rétablies pour qu'on puisse les retirer de la liste.

65. Pour voir si une espèce devrait être considérée pour une action concertée, son groupe de travail avait appliqué plusieurs critères : l'existence de programmes sur lesquels s'appuyer; l'appartenance d'un nombre suffisant de Parties à la Convention à l'aire de répartition de l'espèce en question; enfin, la possibilité d'entreprendre des mesures réalistes aux fins de la conservation.

66. Il a proposé que trois nouvelles espèces soient ajoutées à la liste. La première, à savoir le râle à miroir (*Sarothrura ayresi*), avait son aire de répartition en Afrique du Sud (Partie contractante), en Ethiopie, en Zambie et au Zimbabwe. Un programme de restauration avait été entrepris, qui pourrait servir à développer la coopération internationale, la mise en place des réseaux et la réalisation d'enquêtes.

67. La deuxième était l'hirondelle bleue *(Hirundo atrocaerulea)*, dont l'aire de répartition s'étendait sur deux Parties contractantes (Afrique du Sud et Kenya) et d'autres Etats africains, qui devraient vraisemblablement adhérer à la Convention. Les programmes de restauration en cours en Afrique du Sud pourraient servir de base à de nouvelles activités de soutien.

68. S'agissant du phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*), M. Moser a fait observer qu'une proposition visant à entreprendre des actions concertées en faveur de cette espèce existait déjà (voir chapitre VI, section A. 5 du présent rapport).

69. M. Moser a tenu à signaler quatre autres espèces d'oiseau qui méritaient sans doute d'être considérées pour de nouvelles actions concertées lors des prochaines réunions du Conseil scientifique et de la Conférence des Parties, à savoir l'aigle criard (*Aquila clanga*), l'aigle impérial (*Aquila heliaca*), le vanneau sociable (*Chetussia gregaria*) et le goéland à collier blanc (*Larus leucophthalmus)*.

70. S'agissant des mesures de cooperation portant sur les espèces inscrites à l'Annexe II, trois groupes d'oiseau ont été proposés. Le manchot du Cap (*Spheniscus demersus*) bénéficiait déjà d'activités menées par l'Afrique du Sud et la Namibie, tandis que d'autres activités étaient proposées. S'agissant des albatros et des sept espèces de pétrels, la mise en place de nouveaux réseaux était nécessaire, de même que des mesures de coopération en vue de leur conservation.

71. En ce qui concerne les recommandations contenues dans le rapport du CMSC, aucune proposition n'avait été faite en vue du transfert d'une espèce de l'Annexe II à l'annexe I. Le CMSC avait recommandé que dix espèces d'oiseau soient inscrites à l'Annexe I. Pour neuf de ces espèces, aucune portion importante pour leur aire de répartition ne s'étendait sur une Partie contractante, d'où l'inutilité de les inscrire à l'Annexe I pour le moment. Le *Pelecanoides garnotii* avait des aires de reproduction au Chili et au Pérou, d'où la possibilité de mener des activités de conservation de cette espèce au titre de la CMS.

72. Le Conseil scientifique est convenu d'élaborer un projet de recommandation tendant :

a) à ce qu'aucune espèce ne soit retirée des listes actuelles;
b) à ce qu'il soit pris note, s'agissant de l'*Otis tarda*, du fait que l'action concertée portait sur l'ensemble des populations des espèces figurant aux Annexes I et II;
c) à ce que trois espèces, à savoir *Sarothrura ayresi, Hirundo atracaerula* et *acrocephalus paludicola*, soient ajoutées à la liste des espèces faisant l'objet d'accords;
d) à ce qu'il soit pris note des quatre espèces d'oiseau, à savoir *Aquilla canga, A. heliaca, Chettusia gregaria et Larus leucophthalmus*, qui seraient considérées à une prochaine réunion;
e) à ce que le *Spheniscus demersus*, les albatros et les sept espèces de pétrels dont on suggérait l'inscription à l'annexe II soient proposés pour des actions concertées;
f) à ce qu'aucune mesure ne soit prise pour l'instant en ce qui concerne les recommandations relatives à des espèces d'oiseau et figurant dans le rapport du CMSC.

3. ***Reptiles***

a) *Tortues marines*

73. M. Colin Limpus (Conseiller en matière de tortues marines désigné par la Conférence) a rappelé que, officiellement, la coopération dans le domaine de la conservation des tortues marines remontait à dix ans seulement, soit à 1989, date à laquelle le Programme régional de conservation des tortues a été lancé par le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP). Depuis lors, des initiatives de conservation avaient été entreprises dans d'autres régions. Parmi les régions importantes qui ne participaient pas encore, sous une forme ou une autre, aux activités de coopération régionale en vue de la conservation des tortues, figuraient la Chine, la République démocratique populaire de Corée, le Japon et la République de Corée, ainsi que la Nouvelle-Zélande et l'Australie qui n'étaient pas associées aux activités du Pacifique Sud. Notant que la CMS avait joué un rôle important de catalyseur pour les régions d'Afrique et de l'océan Indien, qui marquaient le pas par rapport à d'autres régions en matière d'initiatives de conservation de tortues marines, l'intervenant a souligné qu'il fallait aller au-delà des mémorandums d'accord pour prendre des mesures concrètes.

74. Evoquant l'état de conservation de la tortue luth (*Dermochelys coriace*), M. Limpus a relevé

un déclin considérable des populations des sites de nidification. Des modèles établis en la matière indiquaient que ce déclin était dû aux prises accessoires pendant les opérations de pêche hauturière à la palangre. Il ressortait des données reccueillies sur le terrain que les mesures de protection des plages de nidification ne suffisaient pas à elles seules à préserver cette espèce hautement menacée. Seule l'Afrique du Sud avait rassemblé des données censitaires sur les tortues luth, faisant état d'une augmentation des effectifs, et ce grâce à une stratégie de conservation portant non seulement sur les plages, mais également sur les eaux adjacentes.

75. Un déclin du même ordre avait été enregistré au niveau des populations de tortues carettes (*Caretta carreta*) des sites de nidification. Si ce déclin avait auparavant été attribué aux prises accessoires dues à la pêche chalutière (Australie), à la destruction des oeufs par les renards, l'on se rendait maintenant compte que les prises accessoires pendant les opérations de pêche hauturière à la palangre pourraient constituer une menace tout aussi importante. Ces conclusions étaient fondées sur des modèles mathématiques, les données sur les prises accessoires n'étant généralement pas faciles à obtenir des organismes de gestion des pêcheries.

76. En résumé, M. Limpus a précisé que les graves menaces posées par les prises accessoires pendant les opérations de pêche à la palangre étaient partout un fait avéré, quand bien même les données disponibles demeuraient insuffisantes dans certaine régions. La menace était plus grave dans les eaux internationales, tropicales et tempérées. Les espèces les plus vulnérables étaient la tortue carette, la tortue luth et la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*). Ce problème était très difficile à résoudre dans le cas de certains pays. Fort de l'appui d'un grand nombre de pays, le Secrétariat de la CMS était bien placé pour exercer des pressions sur les organismes internationaux de pêche pour les amener à réduire les risques posés par les prises accessoires pendant les opérations de pêche hauturière à la palangre.

77. Répondant à une question, M. Limpus a précisé que le problème du ramassage des oeufs de tortue dans les Caraïbes faisait l'objet d'une vive controverse, qui avait polarisé les positions des pays concernés. Ce problème serait examiné par la CITES à sa prochaine session.

78. Le Président a rappelé que, lorsque les tortues marines avaient été retenues pour une action concertée, le Conseil avait limité le champ de cette action à la région indo-pacifique. Depuis lors, le Conseil avait tacitement étendu ce champ à d'autres régions; aussi le Président a-t-il proposé que l'expression "indo-pacifique" soit supprimée du texte de la résolution adoptée sur cette question. Le Conseil a fait sienne cette proposition.

79. Au cours du débat qui s'en est suivi, M. Emmanuel Bossou (Conseiller du Bénin) a dit que, ayant participé, à Abidjan, à une réunion sur la conservation des tortues, son pays avait entrepris des activités tendant à protéger les sites de nidification au Bénin. M. Abdou-Kérim Moumouni (Conseiller du Togo) a regretté que son pays n'ait pas pu participer à la réunion d'Abidjan mais s'est engagé à transmettre à son Ministre les préoccupations exprimées par le Conseil. A ce propos, le Secrétaire exécutif adjoint a appelé l'attention sur la cérémonie de signature prévue pour le 11 novembre 1999 et au cours de laquelle les Etats africains de l'aire de répartition pourraient adhérer au Mémorandum d'accord d'Abidjan.

80. M. Galbraith a précisé que le Royaume-Uni avait élaboré un projet de résolution qui pourrait être présenté à la Conférence des Parties et qui portait sur la question des prises accessoires, y compris leur impact sur les tortues marines ainsi que sur les oiseaux de mer et les cétacés. Le représentant du CMSC a appelé l'attention sur la base de données du Centre (fondée sur le système d'information géographique) concernant les sites de nidification des tortues marines, à laquelle on pouvait accéder en passant par le site de la CMS ou le site du CMSC, et a invité les conseillers à faire connaître leur réaction.

81. A la suite de la présentation et de la distribution du projet de résolution soumis par le Royaume-Uni, M. Limpus a recommandé au Conseil scientifique d'appuyer le principe de ce projet

de résolution dans le cadre de l'action concertée en faveur des tortues marines. Il a également proposé que les auteurs envisagent d'étendre la définition de prises accessoires pour inclure certaines opérations de pêche telles que la pêche chalutière, la pêche au filet à mailles et la pêche à la palangre, et d'encourager l'adoption de mesures générales visant à réduire les prises accessoires pendant les opérations de pêche dans leur ensemble. Il a également proposé que le Royaume-Uni envisage d'insérer dans le projet de résolution un paragraphe donnant mandat au Secrétariat de la CMS pour informer et sensibiliser les organismes de pêche internationaux.

82. M. Wolff a estimé que la résolution devrait comporter une mention spécifique des espèces migratrices inscrites aux annexes à la Convention, plutôt qu'une référence générale à la protection des espèces. Le Conseil scientifique devrait, à son sens, appuyer vigoureusement ce projet de résolution.

83. Sur la proposition du Président et comme suite à la suggestion de M. Limpus, le Conseil a vigoureusement appuyé le projet de résolution élaboré par le Royaume-Uni, en estimant qu'il était de nature à contribuer grandement aux actions concertées en faveur des tortues marines.

84. M. Galbraith a dit que le Royaume-Uni tiendrait dûment compte de la recommandation tendant à étendre la définition des prises accessoires pour ce qui est de l'aspect concernant les organismes de pêche internationaux, et a proposé, pour aller de l'avant, que le Secrétariat de la CMS présente la résolution à la prochaine réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

85. Concernant les amendements à apporter à la liste des espèces devant faire l'objet d'actions concertées ou de mesures de coopération, le Président a constaté que, toutes les espèces de tortue marine étant déjà inscrites sur cette liste, aucune modification n'était nécessaire.

4. ***Débat général sur les cétacés***

86. Aucun cétacé n'étant inscrit sur la liste des espèces devant faire l'objet d'une action concertée, il n'y a pas eu de débat sur cette question. L'étude du CMSC comportait toutefois une liste d'espèces migratrices et gravement menacées qui sont inscrites à l'Annexe II et, partant, susceptibles d'être ajoutées à la liste figurant à l'Annexe I. Les cinq rapporteurs désignés par le Conseil avaient été chargés de réexaminer cette liste et de recommander les espèces à inscrire à l'Annexe I. Par ailleurs, M. Perrin ayant préparé un document (CMS/ScC.9/Doc.7) sur les espèces de cétacé, le Président lui a demandé d'informer le Conseil des espèces à inscrire éventuellement aux Annexes I et II, compte tenu de l'étude du CMSC.

87. M. Perrin a fait rapport sur le cas du "susu" du Gange ou Platanista du Gange (figurant sur la liste sous l'appellation de *Platarista gangetica*, mais que la plupart des experts considèrent aujourd'hui comme une sous-espèce *Platenista gangetica*, dont une co-espèce, *P. G. minor*, existe au Pakistan - Rice, 1998), qu'on pensait être une espèce précédemment ou du moins potentiellement migratrice à travers des frontières internationales, en particulier entre l'Inde et le Népal. On ne disposait pas d'estimations fiables des populations de cette espèce, mais des estimations approximatives et des observations indiquaient un déclin brutal, la population totale étant sans doute comprise entre 3 000 à 3 500 individus. Le Groupe d'experts de l'UICN pour les cétacés avait indiqué que ce déclin était dû aux prises accidentelles et fatales dans des filets à mailles et aux menaces que faisaient peser sur les habitats les effluents d'origine industrielle, les projets de gestion des ressources en eau et l'épuisement des stocks de poissons dont se nourrissait cette espèce. Manifestement, cette espèce était une candidate de choix à l'inscription à l'annexe I et il conviendrait de désigner une Partie qui présenterait une proposition dans ce sens.

88. M. Wolff, appuyant les remarques de M. Perrin, est convenu que cette espèce méritait certainement d'être inscrite à la liste et que l'initiative devrait être prise par l'Etat de l'aire de répartition ayant la plus forte population, à savoir l'Inde.

89. M. Perrin a indiqué que deux espèces de mysticète, à savoir le rorqual boréal (*Balaenoptra*

borealis) et le rorqual commun (*B. physalus*), étaient considérées par l'UICN comme étant en danger. Il avait consulté la Commission baleinière internationale (CBI), qui avait attiré son attention sur des extraits du rapport de la CBI. Ces extraits montraient que, pour le rorqual boréal, on ne disposait pas d'estimations fiables de la taille de la population initiale, du rendement constant ou des tendances de la population de tel ou tel stock. La situation était analogue en ce qui concerne le rorqual commun, sauf que des enquêtes effectuées dans l'Atlantique Nord indiquaient que certains stocks étaient épuisés, même s'il n'y avait pas de données probantes ou de consensus sur l'état des autres stocks. Une mesure possible à prendre serait de suivre l'exemple du Comité scientifique de la CBI et de n'inscrire sur la liste que les stocks sur lesquels il y avait un consensus scientifique quant au déclin substantiel de la population. En l'état actuel, il ne s'agirait que du rorqual commun de l'Ouest de la Norvège, du Nord de la Norvège et des îles Féroé, des Nouvelles Hébrides et d'Irlande.

90. M. Wolff s'est interrogé sur l'utilité d'inscrire à l'annexe I ces deux espèces de baleine, étant donné que trois autres espèces figuraient déjà sur la liste, dont deux remplissaient les conditions requises pour faire l'objet d'un plan d'action, et qu'aucune activité au titre de la Convention n'avait été menée à leur égard.

91. Remerciant M. Perrin pour le travail accompli, le Président a conclu que le Conseil scientifique considérait le "susu" du Gange ou Platanista du Gange comme un candidat de choix à une inscription à l'annexe I et qu'une Partie contractante devrait être désignée en vue de la présentation d'une proposition dans ce sens à la Conférence des Parties, à sa septième réunion. Il a ajouté que de nouvelles espèces de baleine ne devraient pas être inscrites à la liste.

5. ***Espèces néotropicales***

92. Intervenant en qualité de rapporteur du Conseil pour les espèces néotropicales, M. Schlatter a proposé des amendements aussi bien à la liste des espèces faisant l'objet d'actions concertées qu'à la liste des espèces faisant l'objet de mesures de coopération.

93. M. Schlatter a déclaré que l'état de conservation de la vigogne (*Vicugna vicugna*) était relativement favorable au Chili et qu'à son avis, cette espèce devrait être transférée de l'annexe I à l'annexe II. En outre, les espèces suivantes devraient être inscrites à la liste des espèces faisant l'objet d'actions concertées au titre de l'annexe I : la loutre de mer (*Lutra felina*) et la loutre du Chili (*Lutra provocax*), vivant en Argentine et au Chili, ainsi que le manchot de Humboldt (*Spheniscus humboldt*), présent au Chili et au Pérou.

94. L'état de conservation des dauphins en Argentine et dans le Sud de Chili suscitait de l'intérêt. Un document sur les cétacés de la partie méridionale de l'Amérique du Sud était à l'étude et serait publié sous forme de rapport technique. Des mesures de coopération étaient nécessaires pour combler les lacunes dans les connaissances, et il était par conséquent proposé que les espèces de dauphins de la partie méridionale d'Amérique du Sud soient ajoutées à la liste des espèces de l'Annexe II devant faire l'objet de mesures de coopération.

95. Passant au rapport du CMSC, M. Schlatter a noté qu'il convenait d'inscrire trois espèces à l'Annexe II : le puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*), le *Pseudalopex culpaeus* et le *Campephilus Magellanicus*. Quatre espèces devraient être inscrites à l'Annexe II : les populations néotropicales de Felidae, le *Caiman crocodilus*, le *Pelecanoides garnotii* et les pétrels du genre oceanodroma présents dans le bassin du Pacifique.

96. Le Conseil scientifique a décidé :

a) De recommander d'ajouter les espèces suivantes à la liste des espèces de l'Annexe I devant faire l'objet d'une action concertée : *Lutra felina, Lutra provocax, Spheniscus humboldti*;

b) D'ajouter les sept espèces ci-après de dauphins à la liste des espèces de l'Annexe II devant faire l'objet de mesures de coopération : *Pontoporia blainvillei, Lagenorhynchus australis, L. obscurus, Phocoena spinipinnis, Australophocaena dioptrica, Cephalorhynchus*

commersonii et *C. eutropia.*

B. Mesures de coopération en faveur des espèces inscrites à l'Annexe II, en particulier le râle des genêts, la caille et le cygne à col noir (Recommandation 5.2)

97. Rappelant que Birdlife International avait décidé d'adapter ses plans d'action, notamment sur le râle des genêts pour les aligner sur ceux de la CMS, le Président a indiqué que cette organisation avait présenté un rapport sur le râle des genêts.

98. S'agissant du cygne à col noir, M. Schlatter a indiqué qu'un projet financé par le FEM, concernant essentiellement le cygne à col noir mais traitant également d'autres oiseaux d'eau, avait été lancé. Le principal problème auquel était confrontée cette espèce était la destruction de son habitat, due notamment aux effets d'El Niño. L'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay participeraient à ce projet et des actions concertées seraient menées dans ces quatre pays.

99. M. Vaz Ferreira (Conseiller pour l'Uruguay) a indiqué que quelque 2 000 cygnes à col noir étaient apparus ces dernières années en Uruguay et qu'ils manquaient de nourriture, ce qui avait provoqué la mort de certains d'entre eux et en avait poussé d'autres à émigrer vers des zones salines, où ils mouraient également de faim. Même s'il s'agissait essentiellement d'un problème national, l'Uruguay avait eu des entretiens avec l'Argentine sur les moyens de résoudre ce problème et plusieurs projets étaient à l'étude.

C. Questions diverses

100. Le Président a attiré l'attention sur le projet de plan d'action pour la gestion du grand cormoran en Afrique-Eurasie établi par les Pays-Bas et le Danemark, qui figurait dans le document UNEP/CMS/ScC.9/Inf.9. Il n'était pas possible de débattre de cette proposition étant donné que le plan avait été communiqué durant la réunion du Conseil. Aussi le Conseil scientifique a-t-il pris note du projet de plan d'action. Le Président a ajouté que le plan proposé n'avait pas été adopté à l'unanimité par la Conférence préparatoire.

V. EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

A. Discussion et évaluation des propositions

101. Le Président a présenté le résumé des propositions d'amendement aux Annexes I et II de la Convention (UNEP/CMS/Conf.6.11 Annexe) pour leur examen par les Conseillers.

102. Concernant le lamantin *(Tricheus* manatus), M. Wolff a proposé que l'espèce, dans toute son aire de répartition, soit également inscrite à l'Annexe II. Le Président, bien qu'en faveur de cette proposition, a souligné qu'on manquait d'informations pour définir l'aire de répartition de cette espèce.

103. Concernant le Delphinidae, M. Andrew McNee (Conseiller pour l'Australie) a précisé que l'inscription du grand dauphin ou dauphin indien dans la zone géographiquement limitée de la mer d'Arafura/de Timor s'expliquait par le nombre considérable de prises accidentelles attestées dans les petits filets dérivants.

104. M. Wolff a demandé des éclaircissements sur la proposition visant à inscrire à l'Annexe II le *Procellaria aequinoctialis* alors que l'information fournie fait état d'une population en âge de reproduction de 6 millions et de seulement 1 % de prises accidentelles dans le cadre de la pêche à la palangre. M. McNee a fait observer qu'on estimait que les prises accidentelles étaient beaucoup plus nombreuses, en particulier dans la zone couverte par la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), où on les évaluait à 140 000 cas par an.

L'inscription de cette espèce à l'Annexe II faciliterait également l'élaboration de l'accord général sur les oiseaux d'eau, destiné à protéger les espèces les plus menacées.

105. M. Perrin, abordant le cas du requin baleine *(Rhincodon typus)* a expliqué que celui-ci était attrapé intentionnellement par les pêcheurs commerciaux et que le marquage de certaines populations avait montré que l'espèce en migration se déplaçait sur plusieurs milliers de kilomètres. On voyait de moins en moins de spécimens de l'espèce à proximité des côtes thaïlandaises. Les mesures de conservation exigeaient donc la coopération de plusieurs Etats. Les Etats-Unis préparaient actuellement un projet de proposition sur l'espèce qui serait présenté à la CITES. Il convenait d'évaluer minutieusement l'état de l'espèce et de prendre des mesures pour promouvoir sa conservation. Les Etats de l'aire de répartition rédigeraient une déclaration d'appui pour justifier l'inscription de l'espèce à l'annexe, qui serait présentée en tant qu'additif à la proposition II/13 contenue dans le document UNEP/CMS/Conf.6.11.

106. M. Galbraith, répondant à une question sur la possibilité d'inscrire le pèlerin sur la liste des espèces figurant aux annexes de la CMS, a précisé que s'il n'y avait pas eu de proposition dans ce sens jusqu'ici, un débat n'en était pas moins en cours dans son pays sur la rédaction d'une proposition pour la CITES.

107. M. Blanke (Conseiller pour l'Allemagne), expliquant la proposition visant à inscrire 18 espèces d'esturgeon à l'Annexe II, a précisé que non seulement les effets combinés des prises légales et illégales d'esturgeon pour la production de caviar mettaient l'espèce en péril mais aussi que toutes les espèces d'Acipenseriformes étaient dans un état de conservation extrêmement défavorable. D'après le Groupe de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) s'occupant de l'esturgeon, 25 espèces sur 27 étaient menacées, 6 d'entre elles étant dans une situation critique, 11 menacées d'extinction et 8 vulnérables. Un certain nombre de raisons expliquaient cet amenuisement de l'espèce : la destruction des frayères résultant de la construction de barrages sur les cours d'eau autour de la mer Caspienne, la pollution de la mer Caspienne elle-même, résultant notamment de l'exploration et de l'exploitation pétrolières et de la pêche. La pêche sauvage illégale représentait la principale menace pour les espèces. La surexploitation des stocks d'esturgeon était extrêmement dangereuse car le poisson met longtemps avant d'atteindre l'âge adulte et ne se reproduit pas tous les ans.

108. La CITES avait inscrit toutes les espèces d'esturgeon qui ne figuraient pas à son Annexe I à l'Annexe II, mais cela ne dispensait pas la CMS d'agir, car la CITES ne s'occupait que de questions commerciales, tandis que l'inscription aux annexes à la CMS permettrait d'aborder les questions relatives à la pollution et aux barrages et faciliterait la coopération régionale. Les 18 espèces choisies pour inscription à l'Annexe II franchissaient les frontières nationales lors de leurs migrations. Un plan d'action, qui serait suivi de programmes nationaux de conservation coordonnés, s'imposait pour toutes les espèces. On pourrait également envisager d'élaborer un accord régional qui se limiterait aux Parties à la CMS. L'essentiel était que tous les Etats de l'aire de répartition prennent immédiatement des mesures pour enrayer la menace d'extinction de l'espèce. L'inscription de l'espèce à l'Annexe II permettrait la poursuite de l'important commerce de caviar, étant donné que la valeur de ce commerce contribuait à maintenir l'intérêt des Etats de l'aire de répartition pour la conservation de cette ressource.

109. Lors des débats sur cette proposition, M. Wolff a estimé que l'on pourrait élaborer un accord général de vaste portée pour protéger les esturgeons, lequel inclurait d'autres espèces anadromes, en particulier celles des bassins fluviaux.

110. M. Pfeffer a souligné l'aspect commercial des problèmes que connaissaient les esturgeons, en particulier le commerce illicite, et a invité la CMS à examiner cette question avec la CITES. Le Président, évoquant les problèmes de pollution en mer Caspienne, a fait observer que la poursuite d'une exploitation commerciale licite contribuerait beaucoup à freiner la pollution tous azimuts.

111. L'observateur de la République islamique d'Iran a noté que les questions relatives à l'esturgeon étaient complexes et qu'elles ne se limitaient pas aux aspects commerciaux. Il a estimé nécessaire

d'inscrire cette espèce à l'Annexe II, étant donné qu'une inscription à l'Annexe I signifierait que les Etats n'auraient pas intérêt à combattre la pollution due à l'industrie pétrolière. Il a fait part de son intention de soulever cette question à la prochaine réunion de la Conférence des Parties.

112. M. Wolff a informé le Conseil que l'esturgeon européen, considéré comme une espèce menacée aux Pays-Bas, était désormais éteint dans ce pays. Même si l'on rencontrait cette espèce en mer du Nord, a t-il dit, elle ne pourrait pas survivre au chalutage dans cette zone.

113. En résumé, le Président a indiqué que le Conseil scientifique avait approuvé toutes les propositions, qui étaient bien étayées par des documents et qui représentaient un effort considérable de la part des Parties les ayant présentées. Il a chaleureusement remercié les Parties qui avaient soumis des propositions et a souligné que l'inscription d'une espèce aux annexes à la Convention n'était qu'une étape. Dans un avenir proche, on pouvait espérer que, des propositions d'action concertée seraient formulées et que de nouveaux accords seraient conclus entre les Etats de l'aire de répartition.

B. Conclusions et recommandations à la Conférence des Parties

114. En ce qui concerne le lamantin (*Tricheus manatus*), le Conseil a décidé de recommander à la Conférence des Parties l'adoption de la proposition d'inscription à l'Annexe II, en suggérant de la modifier de sorte à inclure l'ensemble de l'espèce.

115. Le Conseil a décidé de recommander l'adoption de la proposition d'inscription de sept espèces de *Procellariformes* à l'Annexe II, étant entendu que les Etats de l'aire de répartition présenteraient une note explicative pour préciser les raisons militant en faveur de l'inscription du *Procellaria aequinoctialis*, laquelle serait présentée en tant qu'additif à la proposition II/8, figurant dans le document UNEP/CMS/Conf.6.11.

116. Le Conseil a approuvé la proposition tendant à inscrire le dauphin baleine (*Rhincodon typus*) à l'Annexe II, en remerciant les Philippines pour le travail accompli pour préparer et soumettre cette proposition, et a décidé de la transmettre à la Conférence des Parties en indiquant qu'il l'appuyait et qu'il accueillait favorablement toute autre initiative d'autres organes en faveur de la conservation de cette espèce.

117. Le Conseil a souligné l'extrême importance de la proposition visant à inscrire 18 espèces d'esturgeon à l'Annexe II et a remercié l'Allemagne pour avoir établi et présenté ces propositions. Le Conseil a demandé à l'Allemagne, lorsqu'elle étudierait la possibilité d'établir un accord avec les Etats de l'aire de répartition, de tenir également compte de la possibilité d'incorporer d'autres espèces ayant des besoins écologiques analogues et de tenir compte d'autres facteurs, tels que le chalutage.

VI. PROGRES ACCOMPLIS SUR D'AUTRES QUESTIONS NECESSITANT L'AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQU

A. Progrès accomplis dans la mise au point de nouveaux accords

1. Petits cétacés et autres mammifères marins menacés de la partie méridionale de l'Amérique du Sud, du Sud-Est asiatique et de l'Afrique de l'Ouest

118. Faisant rapport sur les progrès accomplis en Amérique centrale et en Amérique du Sud, M. Schlatter a dit que les deux réunions techniques tenues dans la région avaient permis de dégager diverses propositions, notamment sur les lamantins. Il a souligné qu'il fallait maintenir l'élan imprimé par ces réunions techniques. L'organisation d'autres réunions de ce type permettrait d'étudier l'inscription de nouvelles espèces aux annexes et aboutirait à des propositions d'action concertée et à la négociation de mémorandums d'accord et paverait la voie vers la conclusion

d'accords. C'est ainsi que, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, l'actuel projet de mémorandum d'accord sur les flamants pourrait aboutir à la mise au point d'un accord et, avec l'appui du FEM et du PNUE, un troisième accord sur les oiseaux d'eau, qui couvrirait la partie la plus méridionale de la zone néotropicale, pourrait être mis au point.

119. Faisant rapport sur la situation en Asie du Sud-Est, M. Perrin a indiqué que les progrès avaient été entravés par les bouleversements économiques et politiques enregistrés récemment dans la région, laquelle connaissait une croissance démographique rapide, des pressions accrues sur les ressources halieutiques et une augmentation concomitante des prises accessoires. Il a souligné la nécessité d'une action internationale renforcée en faveur des petits cétacés, dont les populations dans la région étaient toutes partagées par deux pays au moins, du fait de leur situation géographique, et a noté l'heureuse initiative prise par l'Australie et les Philippines en la matière et les premiers pas encourageants faits par Hong Kong, la Thaïlande et le Viet Nam. Il a souligné qu'il fallait agir en Indonésie, car la non-participation de ce pays ouvrait une brèche importante dans les efforts de conservation, ce pays ayant le littoral le plus long au monde et occupant le quatrième rang mondial du point de vue de la population.

120. En Afrique de l'Ouest, un projet de collecte de données avait été mené à bien en Gambie et au Sénégal et d'autres projets étaient en cours ou à l'étude, notamment un atelier de formation en Guinée qui se tiendrait, espérait-on, aussi rapidement que possible. En réponse à une question, M. Perrin a expliqué que les projets en question étaient dotés d'un capital d'amorçage et étaient par conséquent de petite envergure, mais l'on espérait que l'atelier tenu en Guinée aboutirait à un plan d'action associant tous les pays de la région.

121. Le Conseil a décidé, sur proposition du Président, premièrement, de prendre note, en s'en félicitant, des rapports des conseillers et, deuxièmement, de saluer les efforts déjà accomplis par les pays concernés et d'inciter les autres pays à leur emboîter le pas.

2. Albatros : Hémisphère Sud

122. M. McNee a indiqué qu'en dépit d'efforts accrus, on ne savait pratiquement rien de la plupart des populations de l'hémisphère Sud. Toutefois, lorsque l'on disposait de données, celles-ci dénotaient un rapide déclin, dû essentiellement à la mortalité des adultes du fait de toute une série de menaces, dont l'ingestion de plastiques et la pollution et, en premier lieu, les opérations de pêche à la palangre. Selon des estimations prudentes de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), de 20 à 40 000 oiseaux mouraient chaque année dans la zone couverte par la CCAMLR et l'on présumait que la situation était la même dans d'autres zones.

123. L'Australie avait lancé des consultations avec un certain nombre d'Etats de l'aire de répartition pour mobiliser un appui en faveur d'activités de conservation, et le Groupe de Valvidia avait convenu qu'il importait d'adopter un nouvel instrument avec la participation d'autres Etats de l'aire de répartition et d'organisations internationales. De l'avis de M. McNee, le dialogue devait être élargi pour associer tous les Etats de l'aire de répartition, y compris - conformément à la définition de la CMS - les Etats de pavillon des navires pêchant en haute mer, l'accent devant être mis sur la question des prises accidentelles. La situation était critique et l'on ne pouvait pas présumer de la survie de l'espèce : il fallait agir de toute urgence.

124. MM. Bigan et Galbraith ont réitéré les préoccupations suscitées en France et au Royaume-Uni, deux grands pays de l'aire de répartition, par l'état de ces espèces. Ils ont également tous deux souligné la nécessité d'une concertation internationale pour traiter, notamment, du problème de la pêche illicite et ils ont affirmé que leurs pays appuyaient les mesures visant à s'attaquer au problème et souhaitaient y être associés.

125. M. Vaz Ferreira a attiré l'attention sur un projet de conservation de cinq espèces d'albatros

mené en Uruguay, qui comportait des activités de collecte de données et de sensibilisation et dont le rapport définitif serait soumis à la Conférence des Parties.

126. L'observateur de Birdlife International, s'exprimant également au nom de la CCAMLR, a fait part des inquiétudes qu'inspirait l'état de conservation de l'albatros et a noté que, selon les estimations de la CCAMLR, le nombre d'oiseaux de mer tués dans les zones australes l'année précédente pourrait s'élever à 250 000, essentiellement du fait d'opérations illicites de pêche, ce qui représentait un taux de déclin insoutenable.

127. En réponse à des questions des conseillers, le Président a dit qu'à son avis, les mesures de conservation devraient dans un premier temps ne concerner que les Etats de l'aire de reproduction, étant donné que l'on aurait dû agir depuis longtemps et que l'on ne pouvait plus attendre. M. McNee a convenu qu'il fallait suivre une approche par étapes et que les Etats de l'aire de reproduction devraient être à l'avant-garde de l'action entreprise, avec une participation ultérieure des Etats de pavillon des flottilles de pêche opérant dans les zones concernées.

128. En conséquence, le Conseil a décidé, sur proposition du Président, d'adopter la conclusion suivante :

a) Prendre note, en s'en félicitant, du rapport de M. McNee;

b) Inviter instamment l'Australie à redoubler d'efforts, en étroite coopération avec tous les Etats de l'aire de répartition, en particulier les Etats de l'aire de reproduction, et, à ce propos, prendre note de l'offre réitérée d'assistance scientifique, technique et autre de certains Etats de l'aire de répartition, en particulier l'Afrique du Sud, la France et le Royaume-Uni, et engager l'Australie à se tenir en rapport étroit avec ces Etats et d'autres Etats de l'aire de répartition en vue de la création éventuelle d'un groupe de travail dont les membres proviendraient notamment de ces Etats, afin de progresser rapidement sur la question;

c) Prendre note de l'appui de Birdlife International et de son offre de participer à toute action en la matière;

d) Demander instamment à tous les Etats de l'aire de répartition, notamment l'Afrique du Sud, l'Australie, la France et le Royaume-Uni, de prendre toutes les mesures nécessaires, lors de la prochaine session de la Conférence des Parties à la CMS, pour qu'un accord soit rapidement adopté.

3. *Gangas des sables - Afrique australe*

129. M. P. Botha, rendant compte des mesures de conservation de l'espèce, a dit que l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie, Etats de l'aire de répartition, avaient organisé une nouvelle réunion et établi un projet de mémorandum d'accord, qui avait été distribué aux trois pays pour évaluation et observations. De nouvelles discussions seraient organisées sur ce mémorandum. Un conseiller scientifique avait été chargé de rédiger un plan d'action, qui devrait être prêt dans un avenir proche.

130. Le Conseil scientifique a pris note du rapport de M. Botha et constaté avec satisfaction que les activités pour la conservation du ganga des sables étaient sur le point d'aboutir. Le Conseil l'a remercié pour ses efforts et l'a félicité des progrès accomplis.

4. *Tortues marines*

131. M. McNee a attiré l'attention du Conseil sur le rapport de la consultation concernant les besoins et mécanismes de conservation et de gestion régionales des tortues marines, tenue à Perth (Australie), du 19 au 22 octobre 1999 (UNEP/CMS/Conf.6/Inf.14). Cette consultation, première réunion d'importance sur la question dans la région de l'océan Indien, marquait une évolution encourageante vers un accord éventuel sur la conservation des tortues marines dans la région. Des représentants de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, ainsi que des experts de divers Etats et organisations régionales et internationales, avaient examiné toute une série de questions. Les

participants étaient convenus de la nécessité d'un nouvel instrument régional pour coordonner l'action, peut-être dans le cadre de la CMS. De nouvelles consultations devaient avoir lieu au cours du premier semestre 2000, afin de conclure un accord pour la conservation des tortues marines dans la région.

132. Le Conseil scientifique a pris note du rapport, se félicitant de cette contribution aux mesures de conservation des tortues marines.

5. *Rapport d'activité sur la possibilité d'élaborer un mémorandum d'accord pour le phragmite aquatique*

133. L'observateur de Birdlife International a fait valoir qu'il fallait agir pour enrayer le déclin rapide des populations de phragmite aquatique, dû à la destruction de son habitat de reproduction en Europe orientale. On savait peu de choses des zones d'hivernage de l'espèce ou des pressions auxquelles elle était soumise sur ses itinéraires de migration. Une réunion des Etats de l'aire de répartition était prévue pour recueillir leurs avis et réactions sur cette question. Il était clair qu'une action concertée s'imposait pour conserver cette espèce.

134. Le Président a estimé que le moment était venu de proposer une action concertée pour l'espèce, plus particulièrement pour la protection de son habitat de reproduction, et qu'un mémorandum d'accord pourrait constituer un volet utile de cette action concertée.

B. Bilan des petits projets financés par la CMS

135. Le Président a déclaré que le Comité scientifique avait fait le bilan des petits projets financés par la CMS de la façon indiquée dans le document UNEP/CMS/ScC.9/Doc.3.

136. M. Michael Moser (Conseiller pour les oiseaux nommé par la Conférence) a estimé que le Conseil scientifique souhaiterait peut-être examiner la méthode qu'il employait pour traiter les rapports de projet et évaluer leurs résultats. Le Conseil a décidé de procéder à cette analyse à sa prochaine réunion.

1. Nouvelles propositions de projets

137. Concernant les nouvelles propositions de projets devant être présentées à la Conférence des Parties pour l'allocation éventuelle de nouveaux fonds, il a été convenu que les cinq rapporteurs désignés feraient ensemble une présélection des projets à présenter à la Conférence si elle le souhaite.

2. Procédure de sélection et d'évaluation des projets

138. Le secrétariat a appelé l'attention des membres du Conseil scientifique sur le document UNEP/CMS/ScC.9/Doc.8 relatif à la procédure de sélection et d'évaluation des projets et les a informés que le premier paragraphe du chapitre "Demandes de propositions", devait se lire comme suit : "Le programme de financement des projets de la CMS est géré conformément aux critères d'agrément décrits ci-dessus. Des propositions peuvent être demandées à certaines sources externes et présentées à tout moment".

C. Directives pour l'utilisation de dispositifs de pistage par satellite

139. M. Limpus a rendu compte des activités du Groupe de travail chargé de la question des dispositifs de pistage par satellite et par d'autres moyens. Le Président a précisé qu'un atelier avait eu lieu sur ce sujet, qui avait abouti aux conclusions suivantes :

a) Par consensus, il a été reconnu que la CMS constituait le cadre approprié pour débattre

des problèmes de conservation prioritaires nécessitant des fonds pour l'utilisation de dispositifs de pistage;

b) La CMS ne devrait toutefois pas chercher à intervenir ou à adopter une politique d'intervention ni exprimer son opinion sur ce qu'il y a lieu de faire concernant les dispositifs de pistage.

Les interventions relatives aux dispositifs de pistage devraient être limitées aux cas où une Partie, ou une non-Partie, demandait l'assistance du Conseil scientifique et où le financement fourni par la CMS était utilisé pour des dispositifs de pistage ou de marquage.

140. M. Limpus a ensuite précisé qu'aucune demande d'assistance pour des projets extérieurs n'avait été faite jusqu'ici et qu'aucun des nouveaux projets exécutés sous les auspices de la CMS ne portait sur le pistage. Il a par ailleurs tenu à souligner que le Groupe de travail se posait encore des questions sur le rapport coût-efficacité des dispositifs de pistage par satellite.

D.Autres questions

1. *Le nomenclature taxonomique à utiliser dans les annexes de la CMS*

141. M. Ebenhard, Coprésident du Groupe de travail chargé d'examiner cette question et d'élaborer une proposition en vue de son adoption par le Conseil, a appelé l'attention des participants sur une erreur s'étant glissée dans le paragraphe concernant la famille Muscicapidae à la page 1 du document UNEP/CMS/ScC.9/Doc.4. Il est en effet écrit que d'après Morony et consorts les sous familles énumérées ne seraient plus incluses dans la famille des Muscicapidae, alors qu'en fait ce serait le contraire.

142. Le Groupe de travail avait conclu que la recommandation formulée par le secrétariat était nécessaire puisque les Annexes actuelles ne s'appuyaient pas sur des références taxonomiques particulières et que, quel que soit le système de références que le Conseil déciderait d'adopter, il faudrait modifier la nomenclature figurant dans les Annexes. En étudiant quelles références à adopter, le Groupe de travail avait cherché à réduire au minimum les modifications qu'entraînerait son choix et à assurer l'harmonisation avec les nomenclatures adoptées par d'autres organisations, en particulier par la CITES.

143. En conséquence, le Groupe de travail avait fait les recommandations suivantes :

a) Mammifères : garder comme référence l'ouvrage de Rice D.W. 1998, *Marine Mammals of the World systematics and Distribution* pour les cétacés, les sireniens et les pinnipledes; pour les autres mammifères la deuxième édition de l'ouvrage de Wilson D.E. et Reeder D.M. (éditeurs) 1993 *Mammal Species of the World : a Taxonomic and Geographic Reference*.

b) Oiseaux : Adopter l'ouvrage de Sibley, C.G. et Monroe, B.L. Jr. *Distribution and Taxonomy of Birds of the World* avec son supplément 1993 s'appuyant sur la dernière analyse phylogénétique mais dont la taxonomie n'est pas suivie par la plupart des personnes travaillant à la CMS pour les espèces et les genres uniquement et utiliser l'ouvrage de Morony J.J. Bock, W.J. et Farrand, J. 1975 *Reference List of the Birds of the World* pour les familles et les ordres;

c) Tortues : Utiliser comme référence l'ouvrage de Eckert, K.L. Bjorndal, K.A., Abreu-Grobois, F.A., Donelly, M., 1999, *Research and Management Techniques for the Conservation of Sea turtles*;

d) Poissons : Utiliser *Eschmeyer 1990* comme référence.

144. En outre le Groupe a recommandé l'inclusion, dans le projet de résolution, d'un paragraphe libellé comme suit :

"*Recommande* que le secrétariat modifie les Annexes I et II pour qu'elles suivent la taxonomie et la nomenclature adoptées par les références normalisées."

M. Ebenhard a souligné que les changements proposés concernaient seulement la nomenclature

adoptée dans les Annexes et non pas leur contenu.

145. Le Président a proposé et le Conseil est convenu :

a) D'accepter les références proposées par le Groupe de travail;
b) De modifier le libellé de la résolution comme suggéré par le Groupe de travail;
c) De confier au Groupe de travail la recherche d'une référence pour les tortues et de l'incorporer, s'il y a lieu, dans le projet de résolution;
d) De modifier la résolution pour demander au Conseil d'aider le secrétariat à établir le texte révisé des annexes.

146. Il a également estimé qu'une mesure appropriée serait de porter officiellement le texte révisé des annexes à l'attention de la Conférence des Parties.

VII. ELECTIONS

147. Le Président a informé les participants qu'une seule candidature au poste de Président avait été présentée. Aucune candidature n'avait été déposée pour le poste de Vice-Président avant la date limite. En conséquence, il a suggéré au Conseil d'élire son Président à main levée et d'ouvrir au cours des mois suivants une procédure de dépôt de candidatures par écrit pour pourvoir au poste de Vice-Président, de façon à laisser le temps aux groupes régionaux de se concerter.

148. Plusieurs représentants de pays africains ayant déclaré qu'un candidat à la Vice-Présidence avait été choisi par leur région, le Président a dit que cette candidature n'ayant pas été reçue avant la date limite, elle devrait être représentée, conformément à la procédure écrite, au début de l'an 2000.

149. Après un exposé du Président, appuyé par des déclarations de Mme Beudels et de M. Abdel Kader Bangoura (Conseiller pour la Guinée), le Conseil a élu Président, à l'unanimité et à main levée, M. Galbraith, Conseiller pour le Royaume-Uni.

VII. DATE ET LIEU DE LA DIXIEME REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

150. Le Secrétaire exécutif adjoint a proposé, puisque la Conférence des Parties, qui se réunit environ tous les deux ans, et demi ou trois ans tiendra sa prochaine réunion probablement au cours du premier semestre de 2002, que le Conseil se réunisse environ un an avant, c'est-à-dire durant le premier semestre de 2001.

IX. QUESTIONS DIVERSES

151. Le Président a appelé l'attention sur le projet de résolution 6.6 qui, a-t-il précisé, était une résolution traditionnelle n'appelant aucune observation, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives à la nomination, par la Conférence, de conseillers et à la participation des observateurs. S'agissant du premier point, il a insisté, compte tenu des excellents services rendus au Conseil par les cinq Conseillers en poste, pour qu'il soit recommandé à la Conférence des Parties de les reconduire dans leurs fonctions. Le Conseil a approuvé cette proposition à l'unanimité. Aucune nouvelle candidature de conseiller n'a été présentée.

152. Concernant la participation d'observateurs, le Président a proposé, pour rationaliser le travail du Conseil, d'officialiser la pratique établie consistant inviter certains organes et organisations, tels qu'ils sont désignés dans le projet de résolution 6.6 dont sera saisie la Conférence des Parties, de manière que ces organes et organisations soient désormais automatiquement invités à participer, en tant qu'observateurs, aux réunions du Conseil scientifique. Le Conseil a approuvé cette proposition.

X. CLOTURE DE LA REUNION

153. Après les échanges de civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 5 novembre 1999, à 18 heures.

Annexe I

CONCLUSIONS DES DEBATS SUR LES MESURES DE CONSERVATION ADOPTEES POUR LE PHOQUE MOINE DE MEDITERRANEE DANS LE CADRE DE LA CMS

La population mondiale de phoques moines de Méditerranée continue de diminuer et est dans un état critique de conservation. Néanmoins, à Madère (Iles Deserta) et en Grèce (Sporades du Nord) il a été possible d'arrêter ce déclin grâce, en premier lieu, à la création et à la gestion efficace d'aires protégées et, ensuite, à des campagnes de sensibilisation et à l'indemnisation financière des pêcheurs locaux. Ce succès devrait inciter à poursuivre cette politique et la CMS pourrait contribuer à la conservation du phoque moine grâce aux mesures suivantes :

a) Maintenir le phoque moine sur la liste des espèces appelant une action concertée;

b) Favoriser la création et la gestion efficace d'un réseau des aires protégées du phoque moine dans l'Atlantique en utilisant comme point de départ les neuf aires protégées déjà existantes énumérées ci-dessous où se trouvaient des populations significatives ou des habitats potentiels de cette espèce. Ce réseau ferait partie au Plan d'action in situ déjà en cours et tirerait avantage d'un futur mémorandum d'accord entre l'Espagne, le Maroc, la Mauritanie et le Portugal.

	Aires protégées existantes
Portugal	Réserve naturelle Rocha do Navio Réserve naturelle Ponta de Sao Lourenço Réserve naturelle Desertas
Espagne (Iles Canaries)	Parc naturel Alegranza Parc naturel Jandia Parc naturel Corralejo-Lobos
Maroc (Sahara occidental)	Parc national Dakhla
Mauritanie	Réserve satellite Cap blanc Parc national Bank d'Argin

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANTS

PRESIDENT

Dr. Pierre Devillers
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
29, rue Vautier
1000 Bruxelles
Représentant: EUROPEAN COMMUNITY

Téléphone : (+32 2) 627 43 54
Télécopieur : (+32 2) 649 48 25
Adresse électronique : consbiol@kbinirsnb.be

MEMBRES

Dr. Nandana Atapattu
Deputy Director
Department of Wildlife Conservation
18 Gregory's Road
Colombo 07
Représentant: SRI LANKA

Téléphone : (+94 1) 69 85 59
Télécopieur : (+94 1) 69 85 56

Dr. Richard Bagine
Sen. Scientist
Head of Tana Primate Reserve
Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241
Nairobi
Représentant: KENYA

Téléphone : (+254 2) 50 68 29
Télécopieur : (+254 2) 50 58 66 / 50 17 52

M. Abdel Kader Bangoura
Chef de la Section conservation des écosystèmes
Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement
B.P. 4665
Conakry
Représentant: GUINEE

Téléphone : (+224) 46 48 50
Télécopieur : (+224) 41 47 21 / 41 34 77
Adresse électronique : pacipe.gui@eti-bull.net

Dr. Attila Bankovics
Hungarian Natural History Museum
Baross u. 13
1088 Budapest
Représentant: HONGRIE

Téléphone : (+36 1) 210 1075/5044
Télécopieur : (+36 1) 117 1669
Adresse électronique : bankovic@zoo.nhmus.hu
Dr. Roseline C. Beudels-Jamar de Bolsee
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
29, rue Vautier
1000 Bruxelles
Représentant: BELGIQUE

Téléphone : (+32 2) 627 43 54
Télécopieur : (+32 2) 649 48 25
Adresse électronique : consbiol@kbinirsnb.be

Mme Martine Bigan
Head of Fauna & Flora Section
Ministère de l'environnement
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
Représentant: FRANCE

Téléphone : (+33 1) 42 19 20 21 / 18 70
Télécopieur : (+33 1) 42 19 19 77/9

Dr. Rainer Blanke
Bundesamt für Naturschutz
Konstantinstrasse 110
53179 Bonn
Représentant: ALLEMAGNE

Téléphone : (+49 228) 84 91 115
Télécopieur : (+49 228) 84 91 200
Adresse électronique : beckera@bfn.de

M. Emmanuel Bossou
Ingénieur des Eaux et Forêts
Directeur Adjoint des Forêts et des Ressources Naturelles, Ministère du Développement Rural
B.P. 393
Cotonou
Représentant: BENIN

Téléphone : (+229) 33 06 62
Télécopieur : (+229) 33 04 21

Dr. Pieter Botha
Deputy Director, Species Conservation
Department of Environmental Affairs and Tourism
Pretoriusstraat 315 Privaatsak X447
Pretoria 0001
Représentant: AFRIQUE DU SUD

Téléphone : (+27 12) 310 3575
Télécopieur : (+27 12) 320 7026
Adresse électronique :
omb_pb@ozone.pwv.gov.za

Mr. Carlo Custodio
Chief Ecosystems Management Specialist
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Department of Environment and Natural Resources
Quezon Avenue, Diliman
Quezon City 1100
Représentant: PHILIPPINES

Téléphone : (+6 32) 924 6031-35
Télécopieur : (+6 32) 924 0109
Adresse électronique : pawb-bio@psdn.org.ph

Ph. D. Torbjörn Ebenhard
Scientific Research Director
The Swedish Biodiversity Centre
Biologisk Mångfald – CBM
P.O. Box 7007 75007 Uppsala
Représentant: SUEDE

Téléphone : (+46 18) 67 22 68
Télécopieur : (+46 18) 67 35 37
Adresse électronique : torbjorn.ebenhard@cbm.slu.se

M. Abdellah El Mastour
Chef du Service de la protection de la nature
Ministère de l'Agriculture, du Developpement Rural
et des Pêches Maritimes
B.P. 605
Rabat-Chellah
Représentant: MAROC

Téléphone : (+212 7) 76 26 94 / 76 25 65 / 76 31 66
Télécopieur : (+212 7) 76 68 55 / 76 44 46
Adresse électronique : hajib@athena.online.co.ma

Dr. Jirí Flousek
Deputy Director
Krkonose National Park
Vrchlabí-zámek
543 11 Vrchlabí
Représentant: REPUBLIQUE TCHEQUE

Téléphone : (+420 438) 45 62 12
Télécopieur : (+420 438) 42 20 95
Adresse électronique : jflousek@krnap.cz

Dr. Eliezer Frankenberg
Deputy Chief Scientist
Nature and National Parks Protection Authority
Division of Science and Conservation
3 Am Ve'Olamo St.
Jerusalem 95463
Représentant: ISRAEL

Téléphone : (+972 2) 500 54 44
Télécopieur : (+972 2) 65 29 232
Adresse électronique :eliezer.frankenberg@nature-parks.org.il

Dr. Colin A. Galbraith
Head of Advisory Services
Scottish Natural Heritage
2 Anderson Place
Edinburgh EH9 5NP
Représentant: ROYAUME-UNI

Téléphone : (+44 131) 446 2403
Télécopieur : (+44 131) 446 2471
Adresse électronique : colin.galbraith@snh.gov.uk

M. Abdou Malam Issa
Ingénieur des Eaux et Forêts
Direction de la faune, pêche et pisciculture
Ministère Hydraulique Environnement
B.P. 721
Niamey
Représentant: NIGER

Téléphone : (+227) 73 33 29 / 73 40 69
Télécopieur : (+227) 73 27 84 / 73 55 91

Ms. Teodora Ivanova
National Museum of Natural History
Bulgarian Academy of Sciences
Blvd. Tzar Osvoboditel 1
1000 Sofia
Représentant: BULGARIE

Téléphone : (+359 2) 46 65 58
Télécopieur : (+359 2) 46 64 58
Adresse électronique : rabbits@ns.infotel.bg

Dr. Ján Kadlecík
Slovak Environment Agency
Coordination Unit
Cachovsky rad 7
038 61 Vrútky
Représentant: SLOVAQUIE

Téléphone : (+421 842) 428 3337 / 428 4503
Télécopieur : (+421 842) 428 3337
Adresse électronique : kadlecik@sazp.sk

M. Jalel Laabidi
Chef de service de la chasse
Ministère de l'agriculture
Direction générale des forêts
30, rue Alain Savary
1002 Tunis
Représentant: TUNISIE

Téléphone : (+216 1) 89 14 97
Télécopieur : (+216 1) 79 41 07 / 80 19 22

Mr. Ernest Lamptey
Principal Wildlife Officer
Department of Wildlife
P.O. Box M 239
Ministry Post Office
Accra

Téléphone : (+233 21) 666 129 / 664 654
Télécopieur : (+233 21) 666 476
Adresse électronique : wildlife@ncs.com.gh

Mme. Landu Nina
Directeur de la Recherche Scientifique
l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ICCN
B.P. 12348
Kinshasa 1
Représentant: DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Téléphone : (+243 88) 33401 / 34390
Télécopieur : (+243 88) 3208
Adresse électronique : iccn@ic.cd

Dr. B. Lhagvasuren
Ministry of Nature & Environment
Government Bldg No. 3
Baga Toiruu 44
Ulaanbaatar 11
Représentant: MONGOLIE

Téléphone : (+976 1) 31 22 69
Télécopieur : (+976 1) 32 14 01
Adresse électronique : baigyam@magicnet.mn

Dr. Jesper Madsen
Senior Research Biologist
Coastal Zone Ecology
National Environmental Research Institute
Grenåvej 12, Kalo
8410 Ronde
Représentant: DANEMARK

Téléphone : (+45) 89 20 17 00
Télécopieur : (+45) 89 20 15 14
Adresse électronique : jm@dmu.dk

Mr. Andrew McNee
Director
Wildlife Management - Biodiversity Group
Environment Australia
G.P.O. Box 787
Canberra ACT 2601
Représentant: AUSTRALIE

Téléphone : (+61 2) 62 74 23 17
Télécopieur : (+61 2) 62 74 24 55
Adresse électronique :
andrew.mcnee@ea.gov.au

Prof. Dr. Branko Micevski
President
Bird Study and Protection Society
Zoological Department, Faculty of Sciences
Gazi Baba b.b.
91000 Skopje
Représentant: EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

Téléphone : (+389 91) 432 071
Télécopieur : (+389 91) 117 055
Adresse électronique :
brankom@iunona.pmf.ukim.edu.mk

M. Abdou-Kérim Moumouni
Directeur des Parcs Nationaux,
des Réserves de Faune et de Chasse
Ministere de l'Environnement
B.P. 355
Lomé
Représentant: TOGO

Téléphone : (+228) 214028 / 214604 / 260059
Télécopieur : (+228) 21 40 29
Adresse électronique : dirfaune@rdd.tg

Dr. Hannu Pöysä
Finnish Game and Fisheries Research Institute
Kaitalammentie 75
16970 Evo
Représentant: FINLANDE

Téléphone : (+358 20) 57 51 450
Télécopieur : (+358 20) 57 51 459
Adresse électronique : hannu.poysa@rktl.fi

Dr. Marina Sequeira
Instituto da Conservaçao da Natureza
Rua Ferreira Lapa 29, 4?
1169-138 Lisbonne
Représentant: PORTUGAL

Téléphone : (+351 1) 352 3317
Télécopieur : (+351 1) 354 2501
Adresse électronique : mgs@icn.pt

Prof. Dr. Raúl Vaz Ferreira
Secc. Zoología-Vertebrados
Fac. de Ciencias
Igua 4225 esq. Mataojo
11400 Montevideo
Représentant: URUGUAY

Téléphone : (+598 2) 525 8619/21
Télécopieur : (+598 2) 525 8617
Adresse électronique : ferreira@fcien.edu.uy

Prof. Dr. Wim J. Wolff
Department of Marine Biology
Groningen University
Postbus 14
9750 AA Haren
Représentant: PAYS-BAS

Téléphone : (+31 50) 363 2260
Télécopieur : (+31 50) 363 2261
Adresse électronique : w.j.wolff@biol.rug.nl

SUPPLEANTS DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES DES PARTIES A LA CMS

M. Mohamed Abdoulaye
Chef du Service
Direction des Forêts et des Ressources Naturelles
Ministère du Developpement Rural
B.P. 393
Cotonou
Représentant: BENIN

Téléphone : (+229) 33 06 62 / 30 04 10 / 30 04 96
Télécopieur : (+229) 30 03 26 / 33 04 21 / 33 21 92
Adresse électronique : cenatel@bow.intnet.bj

Dr. Luis Mariano González
Ministerio de Medio Ambiente
Dirección General de Conservación de la Naturaleza
Gran Vía de San Francisco 4
28005 Madrid
Représentant: ESPAGNE

Téléphone : (+34 91) 597 5585
Télécopieur : (+34 91) 597 5566
Adresse électronique :
luismariano.gonzalez@gvsf.mma.es

Mr. Wahed Salama Hameid
Egyptian Environment Affairs Agency
Nature Conservation Sector
23-A Ismaeil Mohamed Str.
Zamalek
Caire
Représentant: EGYPTE

Téléphone : (+20 2) 340 6777 / 5963
Télécopieur : (+20 2) 340 5962
Adresse électronique : eeaa4@idse.gov.eg

M. Lamoussa Hebie
Ministère de l'Environnement et de l?Eau
Direction de la Faune et des Chasses
B.P. 7044
Ouagadougou 03
Représentant: BURKINA FASO

Téléphone : (+226) 30 72 94
Télécopieur : (+226) 31 61 38

Mr. Oscar James Merne
Head of Bird Research
Dept. of the Arts, Heritage, Gaeltacht & the Islands
Dúchas the Heritage Service, National Parks & Wildlife
7 Ely Place
Dublin 2
Représentant: IRLANDE

Téléphone : (+353 1) 64 72 389
Télécopieur : (+353 1) 66 20 283

Mr. John H. Mshelbwala
Chief Environment Scientist
Federal Ministry of Environment
Federal Secretariat, 7th-9th Floor
P.M.B. 265
Garki, Abuja, F.C.T.
Représentant: NIGERIA

Téléphone : (+234 9) 523 4932
Télécopieur : (+234 9) 523 4932
Adresse électronique : fepa@hyperia.com

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES NOMMES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

Dr. Colin J. Limpus
Senior Principal Conservation Officer
Queensland Parks and Wildlife Service
P. O. Box 541
Capalaba Q4157
Représentant: Conseil scientifique de la CMS

Téléphone : (+61 7) 32 27 77 18
Télécopieur : (+61 7) 32 27 63 86
Adresse électronique : col.limpus@env.qld.gov.au

Dr. Mike Moser
West Week Farm
Chulmleigh
Devon EX18 7EE
Représentant: Conseil scientifique de la CMS

Téléphone : (+44 1769) 58 03 61
Télécopieur : (+44 1769) 58 03 61
Adresse électronique :106014.3113@compuserve.com

Dr. William F. Perrin
Senior Scientist
Southwest Fisheries Science Center
P.O. Box 271
La Jolla CA 92038
Représentant: Conseil scientifique de la CMS

Téléphone : (+1 619) 546 7096
Télécopieur : (+1 619) 546 7003
Adresse électronique : wperrin@ucsd.edu

Dr. Pierre Pfeffer
Directeur de Recherche
CNRS Muséum de Paris
55, rue de Buffon
75005 Paris
Représentant: Conseil scientifique de la CMS

Téléphone : (+33 1) 40 79 38 74
Télécopieur : (+33 1) 40 79 30 63 / 47 07 04 34
Adresse électronique : pierrepfeffer@wanadoo.fr

Dr. Roberto P. Schlatter
Instituto de Zoología
Universidad Austral de Chile
Casilla 567
Valdivia
Représentant: Conseil scientifique de la CMS

Téléphone : (+56 63) 21 13 15 / 22 14 08
Télécopieur : (+56 63) 21 29 53 / 22 13 15
Adresse électronique : rschlatt@uach.cl

OBSERVATEURS DE GOUVERNEMENTS

M. A.M. Achargui
Ambassade du Royaume du Maroc
P.O. Box 12382
Hatfield
0028 Pretoria
Observateur: MAROC

Téléphone : (+27 12) 343 0230
Télécopieur : (+27 12) 343 0613
Adresse électronique : sifmapre@icon.co.za

Mr. Gerhard Adams
Regierungsdirektor
Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety, Division N I 3
P.O. Box 12 06 29
53048 Bonn
Observateur: ALLEMAGNE

Téléphone : (+49 228) 305 2631
Télécopieur : (+49 228) 305 2684
Adresse électronique : adams.gerhard@bmu.de

Mr. Najafi Anushirvan
Deputy Director
International Affairs & Public Relations
Department of the Environment
Ostad Nejatollahi Av. 187
P.O. Box 5181
15875 Teheran
Observateur: REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Téléphone : (+98 21) 890 3720
Télécopieur : (+98 21) 890 8230
Adresse électronique : saayafat@www.dci.co.ir

Dr. Sten Asbirk
Ministry of Environment
National Forest and Nature Agency
Haraldsgade 53
2100 Kobenhavn O
Observateur: DANEMARK

Téléphone : (+45) 39 47 28 06
Télécopieur : (+45) 39 27 98 99
Adresse électronique : sta@sns.dk

Mr. Seyed Amir Ayafat
Director General
International Affairs & Public Relations
Department of the Environment
Ostad Nejatollahi Av. 187
P.O. Box 5181
15875 Teheran
Observateur: REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Téléphone : (+98 21) 890 3720
Télécopieur : (+98 21) 890 8230
Adresse électronique : saayafat@www.dci.co.ir

Dr. Gerard C. Boere (part-time)
Ministry of Agriculture Nature Management and Fisheries
Postbus 20401
2500 EK The Hague
PAYS-BAS
Représentant: Comité permanent de la CMS

Téléphone : (+31 70) 378 5591 / 5007
Télécopieur : (+31 70) 378 6146
Adresse électronique : g.c.boere@n.agro.nl

Mr. Jean-Marie Bukuru
Ministère de l'Amenagement du Territoire et de l'Environment
B.P. 241
Gitega
Observateur: BURUNDI

Téléphone : (+257) 40 21 33
Télécopieur : (+257) 402625/ 402617
Adresse électronique : igebu@cbinf.com

Sr. Juvencio Amado D'Oliveira
Ministry of Infrastructure, Natural Resources and Environment
P.O. Box 130
Av. Marginal 12 de Juiho
Sao Tomé
Observateur: SAO TOME-ET-PRINCIPE

Téléphone : (+239 12) 22936
Télécopieur : (+239 12) 22824

Mr. Hago M. Elhassan
Director General
Ministry of the Interior
Wildlife Conservation Administration
P.O. Box 336
Khartoum
Observateur: SOUDAN

Téléphone : (+249 11) 78 18 64
Télécopieur : (+249 11) 77 04 58

M. Pierre Gaba-Mano
Directeur Général des Services regionaux
Ministère de l'Environnement des Eaux- Forêts-Chasse-Pêche
B.P. 830
Bangui
Observateur: REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Téléphone : (+236) 61 02 16
Télécopieur : (+236) 61 57 41

Mr. Richard Hepburn
Global Wildlife Division
Department of the Environment
Tollgate House, Room 806
Houlton Street
Bristol BS2 9DJ
Observateur: ROYAUME-UNI

Téléphone : (+44 117) 987 8292
Télécopieur : (+44 117) 987 8317
Adresse électronique : richard_hepburn@detr.gsi.gov.uk

Mr. Momodou L. Kassama
Gambian Wildlife Service
Dept. of Parks and Wildlife Management
c/o State Dept. for the Presidency
State House
Banjul
Observateur: GAMBIE

Téléphone : (+220) 47 28 88
Télécopieur : (+220) 223987
Adresse électronique :wildlife@gamtel.gm

M. Gaspard Ndagijimana
Ambassade du Royaume des Pays-Bas
B.P. 2549
Kigali
Observateur: PAYS-BAS

Téléphone : (+250) 84 711
Télécopieur : (+250) 84 503
Adresse électronique : kig@kig.minbuza.nl

M. Damien Nindorera
Conseiller Juridique
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
B.P. 56
Gtega
Observateur: BURUNDI

Téléphone : (+257) 40 30 31
Télécopieur : (+257) 40 26 25
Adresse électronique : biodiv@cbinf.com

M. Soulé Said Abdou
Ministère de la Production, et de l'Environnement
Service Suivi et Evaluation
B.P. 289
Moroni
Observateur: COMORES

Téléphone : (+269) 74 46 30
Télécopieur :(+269)736849/736222/733640

Ms. Susanne Wernet
VI, Gartenreihe 5
66740 Saarlouis
Observateur: ALLEMAGNE

Téléphone : (+49 6831) 41 938
Télécopieur : (+49 6831) 12 03 25
Adresse électronique : wernet.bettinger@t-online.de

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

Mr. Paul Chabeda
Officer-in-Charge
Biodiversity Programme Management
United Nations Environment Programme (UNEP)
P.O. Box 30552
Nairobi
Observateur: Groupe de la diversité biologique du PNUE

Téléphone : (+254 2) 62 38 77
Télécopieur : (+254 2) 62 42 60
Adresse électronique : paul.chabeda@unep.org

Dr. John Cooper
Coordinator, BirdLife International
Seabird Conservation Programme
c/o Avian Demography Unit
University of Cape Town
7701 Rondebosch, Afrique du Sud
Observateur: BirdLife International / CCAMLR

Téléphone : (+27 21) 650 34 26
Télécopieur : (+27 21) 650 3434
Adresse électronique : jcooper@botzoo.uct.ac.za

Mr. John O'Sullivan
International Treaties Adviser
BirdLife International
c/o RSPB The Lodge
Sandy, Bedfordshire SG19 2DL
Observateur: BirdLife International

Téléphone : (+44 1 767) 680 551
Télécopieur : (+44 1 767) 683 211
Adresse électronique : john.osullivan@rspb.org.uk

Mr. David E. Pritchard
International Treaties Adviser
BirdLife International
c/o RSPB The Lodge
Sandy, Bedfordshire SG19 2DL
Observateur: BirdLife International

Téléphone : (+44 1 767) 68 05 51
Télécopieur : (+44 1 767) 68 32 11
Adresse électronique : dave.pritchard@rspb.org.uk

Mr. Christoph Zöckler
Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
Observateur: WCMC UK

Téléphone : (+44 1223) 27 73 14
Télécopieur : (+44 1 223) 27 71 36
Adresse électronique : chrisz@wcmc.org.uk

SECRETARIAT

Mr. Douglas J. Hykle
Deputy Executive Secretary
UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn

Téléphone : (+49 228) 815 2407
Télécopieur : (+49 228) 815 2449
Adresse électronique : dhykle@unep.de

Mr. Arnulf Müller-Helmbrecht (part-time)
Executive Secretary
UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn

Téléphone : (+49 228) 815 2410
Télécopieur : (+49 228) 815 2449
Adresse électronique : ulfm-h@cms.unep.de

Karen Weaver
UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn

Téléphone : (+49 228) 815 2405
Télécopieur : (+49 228) 815 2449
Adresse électronique : kweaver@cms.unep.de